

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**



FIFTH YEAR

493rd MEETING: 31 AUGUST 1950

CINQUIEME ANNEE

493ème SEANCE: 31 AOUT 1950

No. 35

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Page

1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	2

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	2

FOUR HUNDRED AND NINETY-THIRD MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 31 August 1950, at 3 p.m.

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 31 août 1950, à 15 heures.

President: Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 493)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of aggression upon the Republic of Korea.
3. Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa):
 - (a) Cablegram dated 24 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the President of the Security Council (S/1715);
 - (b) Letter dated 25 August 1950 from the representative of the United States of America, addressed to the Secretary-General, concerning Formosa (S/1716).
4. Statement of the Central People's Government of the People's Republic of China concerning the invasion of the frontiers of the People's Republic of China by United States air forces and the bombing and shooting up by those forces of buildings, railway stations, rolling stock, people and aerodromes:
 - (a) Cablegram dated 28 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the Secretary-General (S/1722);
 - (b) Letter dated 29 August 1950 from the representative of the United States of America addressed to the Secretary-General concerning the cablegram dated 28 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China (S/1727).
5. The unceasing terrorism and mass executions in Greece:
 - (a) Letter dated 29 August 1950 from the President of the Security Council addressed to the members of the Security Council (S/1735).

Président: M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques)

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 493)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.
3. Plainte pour invasion armée de l'île de Taiwan (Formose):
 - a) Télégramme, en date du 24 août 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1715);
 - b) Lettre, en date du 25 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et relative à Formose (S/1716).
4. Déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à une violation des frontières de la République populaire de Chine par des forces aériennes des Etats-Unis et à des attaques à la bombe et à la mitrailleuse effectuées par ces forces contre des bâtiments, des gares de chemin de fer, du matériel roulant, et des aérodromes, ainsi que contre les populations:
 - a) Télégramme, en date du 28 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1722);
 - b) Lettre, en date du 29 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis au sujet du télégramme du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine en date du 28 août (S/1727).
5. Terreur incessante et exécutions en masse en Grèce:
 - a) Lettre, en date du 29 août 1950, adressée aux membres du Conseil par le Président du Conseil de sécurité (S/1735).

2. Adoption of the agenda

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I draw the attention of members of the Security Council to the provisional agenda, which is rather comprehensive. It contains four questions of substance, the last of which was proposed by the USSR delegation. However, because of the urgency and importance of the questions, all of which call for immediate consideration and decision, I thought it possible to include them all in the provisional agenda and now put this agenda before the members of the Security Council.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I have asked for permission to speak, obviously on the subject of the adoption of the agenda, but, with the indulgence of the President and with the indulgence of the other members of the Council, I would first of all say a word in connexion with the system of interpretation. I am afraid that we might fall into the same queer situation in which we found ourselves at the end of a recent meeting, namely, that we see that the following meeting will be entirely, or almost entirely, devoted to interpretations. I might, therefore, suggest, or the President might find, that we could take up this matter with a view either to having only simultaneous interpretation or to finding some middle solution.

In connexion with the agenda itself, I should like to say, from the outset, that my delegation cannot approve the adoption of the provisional agenda in its present form. The President will recall, and the members of the Council might also recall, that at our previous [492nd] meeting I abstained from voting in favour of putting on our agenda the item which today figures in our provisional agenda as item 3. Among the reasons which prompted me to abstain was the consideration that we already had so much on hand which was urgent and important and that, without having disposed of it even partly, or to a reasonable extent, we were finding something else, or trying to find something else, with which to deal. I say this while assuring the President and the members of the Council that my delegation and my Government are very much in favour of free debate, of free discussion, of light being thrown everywhere, but we certainly are very much against confusion and against bad conduct of business.

At our previous meetings, the Council agreed to have on its agenda the items which appear as items 2 and 3 on our provisional agenda for today. I shall therefore not oppose the inclusion in our agenda of those two items, items 2 and 3, but when it comes to items 4 and 5, I shall vote against their inclusion.

May I be allowed to review briefly the—shall I say—tarnished history of this provisional agenda which is before us today. A few days ago, we had only item 2, actually one single item after the words "Adoption of the agenda". Then, at the beginning of our last meeting, we saw item 3 added. Towards the end of the last meeting, we saw item 4 cropping up. At the beginning of today's meeting, we see peeping out from its window another item, item 5. Now we have many points with which to deal in connexion with item 2, namely, the question of Korea or "Complaint of aggression upon

2. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): J'attire l'attention des membres du Conseil sur l'ordre du jour provisoire, qui est assez vaste. Il comporte quatre questions graves, dont la dernière a été proposée par la délégation de l'URSS. Cependant, il importe d'examiner et de trancher immédiatement toutes ces questions, étant donné leur importance et leur urgence, et c'est pourquoi j'ai estimé possible de les inscrire toutes quatre à l'ordre du jour provisoire, que je sou mets maintenant aux membres du Conseil.

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Si j'ai demandé la parole, c'est évidemment pour présenter des observations au sujet de l'adoption de l'ordre du jour, mais si le Président et les autres membres du Conseil veulent bien le permettre, je désirerais avant tout dire quelques mots à propos du système d'interprétation. Je crains que nous ne nous trouvions dans la même situation étrange qu'à la fin d'une séance récente, c'est-à-dire que la prochaine séance ne soit entièrement, ou presque entièrement, consacrée aux interprétations. Je pense donc, et le Président partagera peut-être mon avis, que nous pourrions examiner cette question et décider, soit de recourir à la seule interprétation simultanée, soit de trouver une solution intermédiaire.

En ce qui concerne l'ordre du jour lui-même, je tiens à déclarer immédiatement que ma délégation ne peut approuver l'adoption de l'ordre du jour provisoire sous sa forme actuelle. Le Président se rappellera, de même peut-être que les membres du Conseil, qu'à notre séance précédente [492^{ème} séance], je me suis abstenu de voter en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de la question qui figure aujourd'hui comme point 3 de notre ordre du jour provisoire. Si je me suis abstenu, c'est notamment parce que j'ai pensé que nous avions déjà à nous occuper d'une question urgente et importante et que, avant de l'avoir réglée, même partiellement, comme il eût été rationnel, nous trouvons, ou nous nous efforçons de trouver, une autre question à examiner. En faisant cette déclaration, je donne au Président et aux membres du Conseil l'assurance que ma délégation et mon Gouvernement sont tout à fait partisans de la liberté des débats et de la libre discussion, et désirent que la lumière soit faite sur tous les points; nous n'en sommes pas moins résolument hostiles à la confusion et à une mauvaise conduite des débats.

Au cours de nos précédentes séances, le Conseil a décidé d'inscrire à son ordre du jour les points 2 et 3 de notre ordre du jour provisoire d'aujourd'hui. Je ne m'oppose donc pas à ce que ces deux points figurent à notre ordre du jour, mais quand nous en viendrons aux points 4 et 5, je voterai contre leur inscription.

Qu'on me permette de résumer brièvement l'histoire que peu reluisant — si j'ose dire — de l'ordre du jour provisoire dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il y a quelques jours, cet ordre du jour ne comportait que le point 2, c'est-à-dire un seul point en dehors de l'"adoption de l'ordre du jour". Au début de la dernière séance, nous avons vu le point 3 ajouté à l'ordre du jour. A la fin de la même séance, nous avons vu apparaître le point 4. Enfin, dès le début de la présente séance, nous voyons surgir le point 5. Or, nous avons plusieurs questions à examiner à propos du point 2, à savoir la question

the Republic of Korea". There are several draft resolutions relating to that matter, and we even have some previous resolutions of the Security Council awaiting implementation.

What have we done? Nothing. We have talked and talked and talked. We have not taken one single, real step forward towards the solution of the question of Korea. Every day we are sinking to a new low in the manner in which we conduct our business, by adding more and more subjects without dealing with the first ones.

This reminds me of my school days, when we were told of a certain family—I think it was Kipling who told us about it—called the Bandarlog. That family belonged to a certain species of which Darwin had spoken a lot. They used to stand in the trees and look down, never looking up. They had huge projects before them, but the trouble was that before they finished, or half-finished, any project, they left it and went to the second one. Before finishing the second, or half-finishing it, they left it and went to a third one. Well, that is all right for the Bandarlog. Is it all right for the Security Council of the United Nations?

Until the last meeting, not much to my surprise, we were wondering what the agenda was. Was it a proposal? We seemed to reach the conclusion that it was a proposal presented by the President of the Security Council upon submission by the Secretariat.

Now I have another question. I do not know if we shall answer it properly. Is it the agenda for the day, or is it the agenda for the century? Is it an eternal agenda? Are we going to heap matters one upon the other and satisfy all our whims and desires to add and add more subjects to the agenda? Does this look like serious business?

I think that if we continue to conduct our business in this way, we shall soon be singing the swan song of the Security Council of the United Nations, and it will not be sung in the melodious voice of a swan, but in some raucous voice which will obstruct the real and serious conduct of business of the Security Council.

I shall vote in favour of including items 2 and 3 and vote against the inclusion, for today, of items 4 and 5, reserving the position of my delegation in the future when we shall have somehow progressed to a certain extent with the subjects already in hand, especially the matter of the aggression upon the Republic of Korea, all of which subjects are very important and very urgent.

I have avoided speaking on the substance of any of these questions. I have strictly limited myself to speaking solely and exclusively on points relating to the matter of the agenda. May I respectfully say that I hope that, when subsequent speakers make their statements about the adoption of the agenda, they will really speak about the adoption of the agenda and not on the substance of the matters mentioned in the agenda. Otherwise, we should have to invite representatives of any interested party or Government, which we consider

coréenne, c'est-à-dire la "plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée". Le Conseil a été saisi de plusieurs projets de résolution relatifs à cette question, et d'autres résolutions précédentes du Conseil de sécurité attendent toujours d'être mises en œuvre.

Qu'avons-nous fait? Rien. Nous avons parlé, et parlé d'abondance, mais nous n'avons pas fait un seul pas vers la solution de la question coréenne. Chaque jour, nous nous écartons davantage de la façon dont il conviendrait de conduire nos débats, en ajoutant sans cesse à notre ordre du jour de nouvelles questions sans même traiter les précédentes.

Cela me rappelle le temps où j'étais à l'école et où l'on nous contait l'histoire d'une certaine famille — je crois qu'il s'agissait d'un conte de Kipling — la tribu des Bandarlogs. Cette tribu appartenait à une certaine espèce dont Darwin a beaucoup parlé. Ses membres se tenaient sur les arbres et regardaient toujours en bas, jamais en haut. Ils faisaient d'immenses projets, mais, avant d'en réaliser un seul en totalité ou même en partie, ils l'abandonnaient et passaient au suivant. Puis, avant d'en terminer avec celui-ci, ils passaient à un troisième. C'est là une façon de procéder qui convient peut-être aux Bandarlogs, mais convient-elle bien au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies?

Jusqu'à la dernière séance du Conseil — sans que j'en sois trop surpris — nous nous demandions en quoi consistait notre ordre du jour. Était-ce une proposition? Nous croyons pouvoir conclure que c'était, en effet, une proposition soumise par le Secrétariat et présentée par le Président du Conseil de sécurité.

Il se pose une autre question, et je ne sais si nous pouvons y répondre convenablement. L'ordre du jour provisoire dont nous sommes saisis concerne-t-il la présente séance, ou est-ce un ordre du jour valable pendant tout le siècle? Est-ce un ordre du jour éternel? Allons-nous entasser les questions les unes sur les autres et continuer à satisfaire nos fantaisies en ajoutant sans cesse de nouvelles questions à notre ordre du jour? Est-ce là une façon sérieuse de travailler?

Je pense que, si nous continuons à mener nos travaux de cette façon, nous chanterons bientôt le chant du cygne du Conseil de sécurité des Nations Unies, non pas aussi mélodieusement que le cygne, mais d'une voix rauque qui empêchera le Conseil de sécurité d'effectuer ses travaux de manière efficace et sérieuse.

Je voterai en faveur de l'inscription des points 2 et 3 et contre l'inscription, ce jour, des points 4 et 5, en réservant l'attitude ultérieure de ma délégation jusqu'à ce que nous ayons réalisé quelques progrès quant aux questions dont nous sommes déjà saisis — notamment celle de l'agression contre la République de Corée — questions qui sont toutes très importantes et très urgentes.

Je me suis abstenu de parler sur le fond d'aucune de ces questions. Je me suis borné à parler strictement, uniquement et exclusivement de questions relatives à l'ordre du jour. Qu'il me soit permis de dire que j'espère que les orateurs suivants, lorsqu'ils feront leurs déclarations sur l'adoption de l'ordre du jour, parleront vraiment de l'adoption de l'ordre du jour, et non pas du fond des questions qui y sont mentionnées. Si tel n'était pas le cas, il nous faudrait inviter des représentants de toute partie ou toute Puissance intéressée que nous

we should invite, to take a place at the Council table. We have to choose. Either we shall not speak on the substance of the matters mentioned on the provisional agenda or we shall have to consider immediately, while beginning to speak of the substance, the question of seating, if we so desire, and decide, representatives of the interested parties and Governments.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As President of the Council. I shall reply briefly to the representative of Egypt, since he has questioned the advisability of including the items appearing on the provisional agenda in the agenda of the Security Council.

The representative of Egypt and the members of the Security Council will recall that during the discussion on the Korean question one member of the Security Council made repeated use of allegories and described the Security Council as a "police detachment" which must hasten to the rescue of the victims of an attack by "bandits". Another member compared the Security Council with a "fire brigade", which must put out a fire wherever it flares up.

In the light of the real state of affairs on today's international scene, rather than of those allegories, the Security Council is faced with one such conflagration—the war, started by the ruling circles of the United States, which is raging on the Korean peninsula. Now another fire is flaring up on the territory of China, since the air forces of the United States have committed unprovoked acts of aggression against the territory of China, destroying buildings, annihilating material, treasures and, most important of all, deliberately killing human beings.

Only today we have received a second cablegram from the Government of the Chinese People's Republic [S/1743] reporting casualties among the peaceful population as a result of the repeated bombing of the territory of China by United States air forces. If the Security Council is regarded as a "police detachment", if it is looked upon as a "fire brigade", what kind of a fire brigade is it if it looks only in one direction where a fire is raging, and fails to glance in another direction if a fire flares up there?

I do not think that we can agree with the representative of Egypt when he says that items 4 and 5 are "cropping up" in the agenda. I wish to correct him; they are not "cropping up", they are bursting in. Life itself is thrusting them upon the agenda of the Security Council, and the Security Council is obliged to consider those items. That is its duty and its sacred obligation under the Charter. The Security Council cannot disregard any incident anywhere on the surface of the earth which threatens to develop into a war, into an international conflict fraught with serious consequences for the whole world, for the cause of peace and security. These items, therefore, are not cropping up in the agenda but are bursting in upon it. That is more accurate.

jugerions devoir inviter à prendre place à la table du Conseil. Nous devons choisir. Ou bien nous ne parlerons pas du fond des questions mentionnées à l'ordre du jour, ou bien nous devons immédiatement, au moment même où nous commencerons à parler du fond, examiner la question de l'invitation à adresser aux représentants des parties et des gouvernements intéressés, si nous désirons le faire et si nous en décidons ainsi.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je voudrais, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, répondre brièvement au représentant de l'Égypte, qui a exprimé certains doutes sur la sagesse de porter à l'ordre du jour du Conseil de sécurité les questions qui figurent à l'ordre du jour provisoire.

Le représentant de l'Égypte et les autres membres du Conseil de sécurité se souviendront que, lors des débats sur la question de Corée, un des membres du Conseil s'est souvent exprimé de façon allégorique, disant que le Conseil de sécurité est un "détachement de police" qui doit se hâter de porter secours aux victimes d'attaques perpétrées par des "bandits". Un autre membre du Conseil a comparé le Conseil de sécurité à une "compagnie de sapeurs-pompiers" chargée d'éteindre l'incendie là où il se déclare.

Il apparaît, moins à la lumière de ces allégories qu'à celle des réalités de la situation internationale, que le Conseil de sécurité se trouve en présence d'un incendie qui fait rage dans la presqu'île de Corée, et qui a été allumé et développé par les milieux dirigeants des États-Unis. L'incendie s'étend maintenant au territoire de la Chine, où les forces aériennes des États-Unis commettent, sans aucune provocation, des actes d'agression, détruisant des bâtiments, anéantissant des biens matériels et, ce qui est plus grave, tuant délibérément des êtres humains.

Aujourd'hui même, nous avons reçu du Gouvernement de la République populaire de Chine un deuxième télégramme [S/1743] disant qu'un second bombardement effectué par les forces aériennes des États-Unis sur le territoire de la Chine a causé des victimes parmi la population civile chinoise. Puisque l'on veut comparer le Conseil de sécurité à un "détachement de police", à une "compagnie de sapeurs-pompiers", comment pourrait-on qualifier une compagnie de pompiers qui se contenterait de regarder du côté où un incendie fait rage, sans se tourner de l'autre pour voir si par hasard le feu n'y a pas pris?

J'estime qu'il est impossible de partager la manière de voir du représentant de l'Égypte qui a déclaré que les points 4 et 5 se sont subrepticement insérés dans l'ordre du jour. Je voudrais corriger cette déclaration. Ces points ne se sont pas subrepticement insérés dans l'ordre du jour, ils y ont fait irruption. C'est la vie elle-même qui les pousse dans l'ordre du jour, et le Conseil de sécurité est tenu d'examiner ces questions. Il en a le devoir, l'obligation sacrée, en vertu même de la Charte. Le Conseil de sécurité ne saurait se désintéresser d'un incident survenu dans une région quelconque du monde si cet incident menace de prendre les proportions d'une guerre, d'un conflit international lourd de conséquences graves pour le monde entier ainsi que pour la paix et la sécurité. C'est pourquoi, je le répète, ces questions ne se sont pas subrepticement insérées dans l'ordre du jour, elles y ont fait irruption. Cette formule est plus exacte.

Moreover, under the rules of procedure, the Security Council was never prohibited or prevented from including new items, created by life itself, if its agenda already contained one, two or three items. There are altogether about twenty items on the agenda of the Security Council; that figure can be checked. Items 4 and 5 have been put forward by life itself. The USSR delegation is prepared to substantiate its position and to motivate its action in including those items in the provisional agenda and in insisting on their adoption.

It is impossible therefore to accept as valid the argument that if the agenda already contains one or two items, a third and a fourth item can on no account be included in it.

The Security Council will find the necessary time. It has happened more than once in the history of the Security Council that the Council has held two meetings a day, in the morning and in the afternoon. Sometimes it has even met three times a day, in the morning, the afternoon and the evening. If the Council considers it necessary, it will have three meetings a day, every day. And it will be obliged to examine, consider, discuss and take decisions on all the urgent questions involving peace and security which are on its agenda, questions which may develop into a world conflict and which are fraught with serious consequences. Thus it is not a question of lack of time. If the will is there, the time will be found.

The point is, as the month of August has shown, that the will is not there since, instead of proceeding to the settlement of the Korean question by inviting both parties and considering the question of peaceful settlement, a number of delegations have taken the position that North Korea should in no case be invited and that the invitation should be extended to South Korea only. This is precisely the reason why we have been unable to proceed to the consideration of the substance of the Korean question during the month of August.

We must face facts and proceed on that basis. Consequently the results of the work during the month of August cannot serve as a justification for not including in the agenda other questions dictated by life itself, new, urgent and acute questions which, if they are not dealt with by the Security Council, may develop into a world conflict and lead to a breach of peace and security.

The Security Council, therefore, cannot refuse to consider these questions.

Mr. TSIANG (China): At the last meeting of the Council I objected to the inclusion of item 3 in our agenda, that is, "Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)". To my regret, the majority of the members of the Council saw fit to support the stand taken by the representative of the Soviet Union. That item is now on the provisional agenda.

D'autre part, la procédure du Conseil de sécurité ne lui a jamais interdit, ne l'a jamais empêché, si son ordre du jour comprend une, deux ou trois questions — or, l'ordre du jour dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi en comprend une vingtaine — il serait facile de préciser le nombre — la procédure, dis-je, n'a jamais empêché le Conseil de sécurité de porter à son ordre du jour de nouvelles questions dont l'examen présente une importance vitale. En effet, les points 4 et 5 sont dictés par la vie elle-même. La délégation de l'URSS est toute disposée à motiver son point de vue et à expliquer les raisons pour lesquelles elle propose ces questions et insiste pour qu'on les inscrive à l'ordre du jour.

C'est pourquoi on ne saurait admettre, en bonne logique, un raisonnement d'après lequel il serait absolument impossible d'ajouter un troisième ou un quatrième point à un ordre du jour qui comporterait déjà une ou deux questions.

Pour ce qui est du temps, le Conseil de sécurité saura trouver le temps nécessaire. Dans l'histoire du Conseil, on a vu à plus d'une reprise le Conseil se réunir deux fois par jour, tenir une séance le matin et une le soir. Il est même arrivé que le Conseil se soit réuni trois fois par jour: le matin, l'après-midi et la nuit. S'il le faut, si le Conseil le juge indispensable, il tiendra jusqu'à trois séances chaque jour et examinera, étudiera et tranchera toutes les questions urgentes qui figurent à son ordre du jour, toutes questions touchant à la paix et à la sécurité, dont le développement peut entraîner un conflit international et avoir les conséquences les plus graves. Ainsi donc, il ne s'agit pas d'une question de temps. Si on le désire réellement, on saura trouver le temps nécessaire.

Mais la difficulté, c'est que ce désir n'existe pas, comme l'ont démontré nos débats du mois d'août, car, au lieu d'aborder équitablement la question de Corée, d'inviter les deux parties et d'étudier le règlement pacifique de cette question, certaines délégations ont prétendu que l'on ne pouvait pas, Dieu nous en garde, inviter la Corée du Nord, mais qu'il fallait donc convier seule la Corée du Sud à prendre place à la table du Conseil. Telle est la véritable raison pour laquelle nous n'avons pas été en mesure d'aborder le fond de la question de Corée pendant le mois d'août.

Il faut voir les choses en face et tirer les conclusions qui s'imposent. On ne saurait donc prétendre se fonder sur les résultats du travail accompli au cours du mois d'août pour se refuser à porter à l'ordre du jour de nouvelles questions qui nous sont dictées par la vie elle-même, des questions qui présentent un caractère d'actualité, des questions urgentes et graves, des questions d'une importance telle, que, si le Conseil de sécurité ne les examine pas, elles risquent de prendre les proportions de conflits internationaux et d'entraîner une rupture de la paix et de la sécurité.

Pour ces raisons, le Conseil de sécurité ne peut se refuser à examiner ces questions.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Au cours de la dernière séance du Conseil, je me suis élevé contre l'introduction, dans notre ordre du jour, du point 3, intitulé: "Plainte pour invasion armée de l'île de Taiwan (Formose)". A mon grand regret, la majorité des membres du Conseil a jugé utile de se rallier au point de vue adopté par le représentant de l'Union

Although I doubt today, as I doubted on 29 August [492nd meeting], the wisdom of that decision, as a loyal member of this Council I accept that decision without raising further objections. However, I must state that I object strongly to the addition of items 4 and 5, and I ask that those two items should be put to the vote of the Council.

But before I state the reasons for my objection to those items, I should like to correct what I regard as a serious misstatement made by the representative of the USSR at the last meeting of the Council. With an air of profound learning, the representative of the Soviet Union solemnly told this Council that, whereas the name "Taiwan" was Chinese, the name "Formosa" was Japanese. That statement, like most of his statements, was entirely wrong and entirely contrary to fact.

The name "Taiwan" is Chinese; it is a very old name. During the fifty-year period of Japanese occupation of that island, Japanese was used both in common speech and official documents, but the Chinese name "Taiwan" was retained. The island continued to be called "Taiwan". The name "Formosa" is, I believe, Spanish in origin. It has nothing to do with Japan.

In my statements to the members of the Security Council, I usually try to suit the convenience of my listeners, so as not to burden them with a string of strange names. I pay no attention to the political implications of any name that we might have given to a place, but I can see that the representative of the Soviet Union does attach a great deal of political significance to names. I should like to call the attention of the members of the Council to the fact that the practice of the USSR in that respect is quite different from the practice of Japan. I think the members of the Council later on will see the difference and appreciate the relative merits of the two practices.

In the case of the Soviet Union, let me mention a few names across the Amur. There was a Chinese town called Hei-ho. As soon as the Russians took over that town in 1860, they called it and still call it Blagoveschensk. At the tip of the maritime province there is a port which we called for many centuries Hai-tsan-wei. As soon as the Russians took it over in 1860, they changed that name to Vladivostok. The name "Vladivostok" is full of political meaning, because that word means "dominator of the East."

The USSR has told the world a great deal about its repudiation of imperialism. It certainly has not repudiated the fruits of imperialism, including imperialistic names. So far as people in China and Korea are concerned, we thought the Japanese practices of imperialism were brutal, but in the case of names, at least, the Japanese practice was, in our judgment, considerably more civilized than the Russian practice.

I should like to return to my objections to the inclusion of items 4 and 5 in our agenda. On 29 August I called the attention of this Council to the fact that the Council was about to set a bad precedent. If a complaint

soviétique. Ce point figure maintenant à l'ordre du jour provisoire.

Bien que je doute aujourd'hui, comme je doutais le 29 août [492ème séance], de la sagesse de cette décision, je l'accepte, en tant que membre loyal de ce Conseil, sans élever d'autres objections. Je dois déclarer, toutefois, que je m'oppose énergiquement à l'addition des points 4 et 5, et je demande que ces deux points soient mis aux voix.

Cependant, avant d'exposer les raisons de mon opposition, j'aimerais rectifier ce que je considère comme une déclaration très inexacte faite par le représentant de l'URSS au cours de la dernière séance du Conseil. Avec un air de profonde érudition, le représentant de l'Union soviétique a solennellement expliqué au Conseil que, si le nom "Taiwan" était chinois, le nom "Formose" était japonais. Cette déclaration, comme la plupart de ses déclarations, était entièrement fautive et tout à fait contraire aux faits.

Le nom de "Taiwan" est bien chinois; c'est un nom très ancien. Au cours du demi-siècle d'occupation japonaise de cette île, le japonais était à la fois la langue usuelle et la langue utilisée dans les documents officiels, mais le nom chinois de "Taiwan" a été conservé. L'île a continué de s'appeler Taiwan. Je crois que le nom "Formose" est d'origine espagnole. Il n'a aucun rapport avec le Japon.

Dans mes déclarations devant les membres du Conseil de sécurité, je m'efforce habituellement de me conformer aux habitudes de mes auditeurs, afin de ne pas les embarrasser par une kyrielle de noms qui ne leur sont pas familiers. Je n'attache aucune importance à la signification politique de l'appellation que nous pouvons avoir donnée à un lieu, mais je peux constater que le représentant de l'Union soviétique attache une grande importance politique aux noms. J'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil sur le fait que la pratique suivie par l'URSS à cet égard est bien différente de la pratique suivie par le Japon. Je pense que les membres du Conseil verront plus tard la différence et apprécieront le mérite relatif de ces pratiques.

Pour ce qui est de l'Union soviétique, permettez-moi de mentionner le nom de quelques villes situées de l'autre côté du fleuve Amour. Il existait une ville chinoise du nom de Hei-ho. Dès que les Russes s'y installèrent en 1860, ils lui donnèrent le nom, qu'elle porte toujours, de Blagoveschensk. A l'extrémité de la Province maritime se trouve un port que, pendant plusieurs siècles, nous avons appelé Hai-tsan-wei. Dès que les Russes s'en furent rendus maîtres, en 1860, ils le rebaptisèrent Vladivostok. Ce nom de "Vladivostok" a une signification politique; il veut dire "Dominateur de l'Orient".

L'URSS a toujours proclamé devant le monde entier qu'elle avait renoncé à l'impérialisme. Elle n'a certainement pas renoncé aux fruits de l'impérialisme, ni aux noms impérialistes. A l'égard des populations de la Chine et de la Corée, nous estimions brutale la manière dont les Japonais pratiquaient l'impérialisme; mais, en ce qui concerne les noms du moins, la méthode japonaise nous semblait infiniment plus civilisée que la méthode russe.

Je voudrais revenir sur les objections que j'ai formulées contre l'inscription à notre ordre du jour des points 4 et 5. Le 29 août, j'ai appelé l'attention du Conseil sur le fait qu'il allait créer un précédent fâcheux.

without a *prima facie* case as a basis, and made by a body not properly qualified to make a complaint to the Security Council, should be put on the agenda of the Security Council, this Council would thereafter incur the liability of having to consider a string of nonsensical questions. The danger which I pointed out on 29 August has actually come about today and is seen in this provisional agenda. I told the Council on 29 August that that manoeuvre was, in the first place, for the purpose of making propaganda and, in the second place, for the purpose of diverting the attention of this Council from the serious business which we have at hand in regard to Korea.

I have great admiration for the statement which the representative of Egypt made at the beginning of today's meeting. Indeed, this practice of adding one item after another to the agenda has proceeded to such lengths that this Council has been made the laughing-stock of the world.

Why should we include item 4 on this agenda? The objections to it are the same as those I raised on 29 August. The accusers have no case, and have not even made a *prima facie* case, and it is raised here by a party whose origin and character I portrayed to this Council. I cannot conceive that the Council should lend credence to the words of a party with the kind of origin and with the kind of character which I described at our last meeting. I think I have said enough on that subject and therefore I need not dwell on this item.

With regard to item 3, I felt that the delegation of the United States, sensitive, and rightly sensitive, about the good name of the United States, could not object to a discussion of that problem before the Security Council. I do not know what the attitude is of my colleague from the United States in regard to this item 4, but I wish to say right now that without a discussion of this flimsy accusation, the name of the United States of America would remain that of a peace-lover and freedom promoter throughout the world. Of course, there are others who heap other names on the United States, but, no matter how many discussions we have here, no matter how many debates we have here, those who have chosen to call the United States the warmonger and the aggressor will continue to do that. One cannot stop that sort of practice by staging more debates in the Security Council.

The sentiments animating the delegation of the United States are good democratic sentiments. When an accusation is made, it is naturally the democratic thing to do to have a discussion. If, however, when confronted with this extraordinary situation, one meets this kind of tactics with the practices of traditional democracy, one will be extending an invitation to have more of this nonsense before the Council. The Council will virtually be put to improper use and to childish use. Therefore I strongly oppose the inclusion of item 4, and I shall vote against that item.

With regard to item 5, this stands in a different light. As it is phrased—"The unceasing terrorism and mass executions in Greece"—I can see that it might be thought that that item was raised in the noble cause of humanitarianism. The Security Council—indeed, the United Nations—could not be accused, could not afford to be accused, of being callous, of being inhuman, of

En inscrivant à son ordre du jour une plainte qui ne repose sur aucun élément de preuve et qui est présentée par un organisme n'ayant pas vraiment qualité pour le faire, le Conseil s'expose à avoir à examiner par la suite toute une série de questions sans rime ni raison. Le danger que je signalais à ce moment s'est maintenant réalisé; notre ordre du jour provisoire en est la preuve. J'ai déclaré au Conseil ce jour-là que cette manoeuvre avait avant tout pour objet de servir des fins de propagande et ensuite de détourner l'attention du Conseil de la question sérieuse dont il est saisi au sujet de la Corée.

J'ai beaucoup admiré la déclaration faite au début de la séance d'aujourd'hui par le représentant de l'Égypte. Vraiment, cette manière d'allonger indéfiniment la liste des points à l'ordre du jour a pris de telles proportions que le Conseil est devenu la risée du monde entier.

Pourquoi ferions-nous figurer le point 4 à l'ordre du jour? L'inscription de cette question se heurte aux mêmes objections que j'ai soulevées le 29 août. L'accusation ne repose sur rien, elle ne repose sur aucun élément de preuve, et elle a pour auteur un parti dont j'ai décrit au Conseil l'origine et la nature. Il me paraît inconcevable que le Conseil puisse accorder crédit à ce que déclare un parti comme celui dont j'ai défini l'origine et le caractère lors de notre dernière séance. Je crois en avoir assez dit sur ce sujet, et je n'insisterai donc pas sur ce point.

En ce qui concerne le point 3, j'ai pensé que la délégation des États-Unis, extrêmement soucieuse, et à bon droit, de la réputation des États-Unis, ne pouvait s'opposer à l'examen de cette question par le Conseil de sécurité. J'ignore l'attitude de mon collègue des États-Unis en ce qui concerne ce point 4, mais je tiens à déclarer immédiatement que, même si l'on ne discutait pas cette accusation dénuée de fondement, les États-Unis garderaient dans le monde entier la réputation d'un État pacifique, défenseur de la liberté. Bien entendu, il y a des personnes qui veulent accabler les États-Unis sous le poids d'épithètes toutes différentes, mais, quel que soit le nombre et la longueur des discussions du Conseil, ceux qui ont décidé de qualifier les États-Unis de bellicistes et d'agresseurs continueront à le faire. Ce n'est pas en multipliant les discussions au sein de Conseil de sécurité que l'on pourra mettre un terme à cette manière de faire.

Les sentiments qui animent la délégation des États-Unis sont de purs sentiments démocratiques. Quand une accusation est formulée, la procédure démocratique normale consiste à ouvrir un débat; mais, si, dans la situation extraordinaire où nous nous trouvons, le Conseil répond à ce genre de tactique par la méthode démocratique traditionnelle, il ouvre la porte à un plus grand nombre de ces absurdités. On utilise le Conseil à des fins impropres et enfantines. C'est pourquoi je m'oppose énergiquement à l'inscription du point 4, contre laquelle je voterai.

En ce qui concerne le point 5, le problème est différent. Je vois bien que son libellé "Terreur incessante et exécutions en masse en Grèce" pourrait donner à croire que cette question a été soulevée dans un noble esprit d'humanité. Le Conseil de sécurité, les Nations Unies en vérité, ne peuvent être accusés, ne peuvent pas se laisser accuser, d'être insensibles, d'être in-

being negligent of human rights in any part of the world. If that should be the motive for having a discussion here, I should applaud that motive; none of us could object to that motive. But I object to this item for two reasons.

In the first place, the question of human rights and the humanitarian treatment of people all over the world, important as it is, is not within the jurisdiction of this Council. The people who drafted the Charter for us realized that the business before the United Nations must be many-sided. The creators of the United Nations, therefore, created separate organs to deal with different categories of business. The category involving the question of human rights belongs to the Economic and Social Council and its subsidiary organs. I do not mean to say that the subject is less important than the one with which we are dealing; it might be more important than the question of Korea, but it does not belong to the Security Council. We are charged with the peace and security of the world, not with the treatment of individuals in the Member countries of this Organization. That is my first objection to this item.

Secondly, I have another objection, I think an even more important objection. I am not sure what really is happening in Greece. I do not say that this item is justified or unjustified. It may be that the Government of Greece has committed irregularities. I have no idea, and with regard to that proposition I do not commit my delegation or myself. But we know very well that in this world violations of human rights occur in many countries. If the United Nations took up that work seriously—and I believe the United Nations should take that business very seriously—the proper thing for the United Nations to do is to have a special commission set up to survey all the Member States in regard to violations of human rights, and wherever such violations occur, whether in my country, in Greece, in the Soviet Union, in the United States or the United Kingdom, let us stop such violations. The party that raises this question should be the first to welcome such a world-wide investigation, including the country of the party proposing the item.

If a party wishes the world to believe that it is deeply interested in human rights in Greece, and at the same time refuses to allow any investigation to be made in its own country, I should call that attitude hypocrisy. I should call that sheer low-grade propaganda, and that is what this item 5 is intended for. Are we sincere about human rights? Are we genuinely concerned about the poor people in Greece? How about the millions of people who have suffered under the USSR in the Balkan States, Lithuania, Latvia, Estonia, Poland and the Ukraine?

Let us have a thorough investigation of these things. If my information is wrong, and the Soviet Union is or could be an example to the whole world, I should like to have that fact properly certified and properly proclaimed. But when we refuse to allow that to be

humains, de négliger les droits de l'homme en un point quelconque du globe. Si c'était bien là le motif pour lequel on nous demande d'entamer ici une discussion, j'y donnerais mon plein assentiment; aucun de nous ne pourrait soulever d'objection, mais j'ai deux raisons pour m'opposer à l'inscription de cette question.

D'abord, la question des droits de l'homme et du traitement humanitaire de tous les habitants du monde, si importante qu'elle soit, n'est pas de la compétence du Conseil de sécurité. Les auteurs de la Charte ont compris que les Nations Unies devraient s'occuper de questions très diverses. Les créateurs de l'Organisation ont donc constitué des organes distincts, chargés respectivement des différentes catégories de questions. La question soulevée aujourd'hui, et qui a trait aux droits de l'homme, est de la compétence du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires. Je ne veux pas dire que cette question est moins importante que celle dont nous nous occupons actuellement; peut-être est-elle plus importante que la question de Corée, mais elle n'est pas de la compétence du Conseil de sécurité. Nous sommes chargés de la paix et de la sécurité mondiales, et non pas du sort des individus dans les Etats Membres de cette Organisation. Telle est ma première objection contre l'inscription de cette question.

J'ai, d'autre part, une autre objection, que je crois encore plus importante. Je ne sais pas avec certitude ce qui se passe réellement en Grèce. Je ne dis pas que l'inscription de cette question est ou n'est pas justifiée. Le Gouvernement grec a peut-être commis des actes répréhensibles. Je n'en sais rien, et je ne veux engager ni ma délégation ni moi-même en ce qui concerne cette affirmation. Mais nous savons parfaitement que, dans le monde actuel, les droits de l'homme sont violés dans bien des pays. Si les Nations Unies devaient examiner à fond cette question — et je pense qu'elles devraient effectivement lui accorder toute leur attention — il conviendrait qu'elles créent une commission spéciale pour effectuer dans tous les Etats Membres une enquête sur les violations des droits de l'homme; partout où des violations de ce genre se produisent, que ce soit dans mon pays, en Grèce, dans l'Union soviétique, aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, mettons-y un terme. Le parti qui soulève cette question devrait être le premier à accueillir avec satisfaction une enquête de ce genre dans tous les pays du monde, y compris celui que gouverne le parti duquel émane la proposition d'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Si un parti veut faire croire au monde qu'il porte un vif intérêt aux droits de l'homme en Grèce, et s'il refuse en même temps d'autoriser une enquête dans son propre pays, j'estime son attitude hypocrite. Il ne s'agit que d'une propagande de mauvais aloi, propagande qui a motivé la demande d'inscription de ce point 5. Sommes-nous sincères en ce qui concerne les droits de l'homme? Nous intéressons-nous réellement aux malheureux habitants de la Grèce? Qu'est-il donc advenu des millions d'hommes qui ont subi le joug de l'URSS dans les Etats balkaniques, en Lituanie, en Lettonie, en Estonie, en Pologne et en Ukraine?

Examinons les faits de façon approfondie. Si je suis mal informé et que l'Union soviétique soit ou puisse être un exemple pour le monde entier, j'aimerais que cela soit dûment attesté et dûment proclamé. Mais, si l'on s'y refuse, et si l'on vient ici soulever une ques-

done, and then come here to raise a question regarding the conduct of Greece, I say that is sheer hypocrisy and that that is low-grade propaganda. I do not think the Council should allow itself to be used for such a purpose as that. It is for this reason that I object to the inclusion of item 5 in our agenda.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The representative of Egypt has expressed the wish—I am not quite sure whether it was a proposal—that the method of interpretation should be somewhat modified in order to save time. As I understood it, the gist of his remarks was that there should be no consecutive interpretation.

First, is this a proposal? Secondly, if the other members of the Council do not object, we might agree that at this meeting, when the question of including any given item in the agenda is discussed, we might have only simultaneous interpretation and omit the consecutive interpretation.

I call on the representative of Egypt on this point only, since there are two speakers before him on the substance of the question under discussion.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I understand perfectly what the President is saying, and I should like to point out that I have made no formal proposal in connexion with the matter of interpretation. I simply mentioned that I might suggest later, and that the President might later find, that we have to do something to avoid a situation like the one in which we recently found ourselves, when a whole meeting—or almost a whole meeting—was taken up with interpretations. However, I am not yet formulating any formal proposal. I am in the hands of the Council; I am willing to co-operate in any decision which the Council feels will best serve the interests of our business.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): In view of the Egyptian representative's sensible proposal that we should have only simultaneous interpretation during the consideration of the inclusion of items in the agenda, and also because there are many speakers on my list, the President feels that we might arrange to have simultaneous interpretation only and to do without consecutive interpretation.

If there are no objections, we shall adopt that procedure until the end of this meeting.

Mr. LACOSTE (France) (*translated from French*): I noted the remark made a short time ago by our colleague, the representative of Egypt; but I have refrained from speaking until now precisely in order to avoid impeding the course of the discussion on the substance of our meeting. The fact that the President is taking up the suggestion compels me to refer to it now.

Simultaneous interpretation is a very convenient system because it is fast, but at the same time it is im-

tion relative à la façon dont se comporte la Grèce, je déclare que c'est pure hypocrisie et qu'il s'agit d'une propagande de mauvais aloi. Je pense que le Conseil ne devrait pas permettre qu'on l'utilise à cette fin. C'est pour cette raison que je m'oppose à l'inscription du point 5 dans notre ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le représentant de l'Égypte a exprimé le désir — en fait, j'ignore s'il s'agit véritablement d'une proposition — que, pour gagner du temps, nous modifions quelque peu notre système d'interprétation. Si j'ai bien compris le représentant de l'Égypte, il souhaiterait qu'il n'y ait plus d'interprétation consécutive.

S'il s'agit bien d'une proposition, et si les autres membres du Conseil n'y voient pas d'objection, nous pourrions peut-être décider que, à notre séance d'aujourd'hui, et tant que nous discuterons la question de l'inscription de points à l'ordre du jour, nous utiliserons seulement l'interprétation simultanée, et nous nous passerons de l'interprétation consécutive.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte sur ce seul point de procédure, car sur le fond de la question que nous étudions actuellement, deux représentants précèdent sur la liste des orateurs le représentant de l'Égypte.

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Je comprends parfaitement ce que vient de dire le Président, et je tiens à souligner que je n'ai pas présenté de proposition formelle au sujet de la question de l'interprétation. Je me suis simplement réservé de faire ultérieurement une suggestion, et j'ai indiqué qu'il paraîtrait sans doute nécessaire au Président de prendre toutes dispositions pour éviter qu'une situation comme celle dans laquelle nous nous sommes récemment trouvés vienne à se reproduire et qu'une séance entière — ou presque entière — soit consacrée aux interprétations. Pour l'instant, toutefois, je ne présente aucune proposition formelle. Je suis à la disposition du Conseil pour collaborer à toute décision qu'il jugerait utile à l'intérêt de nos débats.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Voici l'opinion du Président: tenant compte, d'une part, de la sagesse de la proposition du représentant de l'Égypte tendant à ce que le Conseil n'utilise que l'interprétation simultanée tant qu'il discutera des questions à inscrire à l'ordre du jour, et, d'autre part, de l'importance de la liste des orateurs qui m'a été communiquée, j'estime qu'il conviendrait de nous limiter à l'interprétation simultanée et de renoncer provisoirement à l'interprétation consécutive.

S'il n'y a pas d'objection, nous adopterons cette méthode jusqu'à la fin de la présente séance.

M. LACOSTE (France): J'avais noté au passage l'observation faite, il y a un moment, par notre collègue, le représentant de l'Égypte; mais c'est précisément pour ne pas entraver le cours du débat sur la substance de notre réunion que, jusqu'à présent, je m'étais abstenu de prendre la parole. Le fait que le Président reprend lui-même cette suggestion m'oblige à la relever maintenant.

L'interprétation simultanée est un système très commode parce qu'il est rapide, mais il est en même temps

perfect. Indeed, it is very imperfect. The French delegation considers that the imperfection is too great. We cannot be satisfied with simultaneous interpretation even for points of order or discussion about the agenda, because we cannot be certain that we have really heard and really understood observations which often—as the President is aware—go far beyond discussion relating to the agenda and unfortunately touch on the very substance of the matters which we should have been considering from the point of view of procedure.

However gifted the simultaneous interpreters may be—and some of them are very gifted—they cannot, in fact no one can, give an exact interpretation while keeping only half a sentence behind the speaker in these debates. In some languages, indeed, the meaning becomes clear only at the very end of the sentence.

Actually there are often quite important differences between the consecutive and the simultaneous interpretations. We ourselves have often found that, and we have always noticed that the consecutive interpretation into English of a statement made in French follows the original far more accurately than the simultaneous interpretation, as is only natural. Moreover, the truth of my assertion is abundantly confirmed by the fact that some of the speakers here—the President himself, and particularly the representative of Egypt—often find it necessary to correct the consecutive interpreters in order to make sure that their idea is being accurately rendered. What happens then when the speakers cannot hear the interpretation because it is taking place while they are speaking?

In these circumstances, the French delegation formally requests the retention of consecutive interpretation.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Since the representative of Egypt did not put forward his suggestion as a formal proposal, and since the representative of France objects to having no consecutive interpretation, we shall continue our work on the old system.

Mr. ALVAREZ (Cuba) (*translated from Spanish*): At its last meeting, the Security Council decided to include in the agenda the new item which appears as item 3 of today's provisional agenda, namely, "Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)", with China and Cuba voting against and Egypt abstaining. My delegation voted against the proposal because it was aware that there was no question of a dispute or a controversy involved which might lead to international friction or still less to an act of aggression. My delegation knew that it was simply a new propaganda move and, what is more, a new Soviet manoeuvre to bring a representative of communist China into the Security Council. In fact, the USSR representative made exactly that proposal as soon as the Council had generously agreed to discuss the item. That is why we voted against the inclusion of that item in the agenda.

imparfait. Il est même très imparfait. Cette imperfection, la délégation française l'estime trop grande. Nous ne pouvons nous contenter, même lorsqu'il s'agit de questions d'ordre ou de discussions portant sur l'ordre du jour, d'une traduction simultanée, car elle ne nous donne pas la certitude d'avoir vraiment entendu et vraiment compris des propos qui — le Président le sait bien — vont souvent bien au-delà des discussions relatives à l'ordre du jour et touchent malheureusement la substance même des questions que nous devrions nous borner à mettre en ordre.

Quel que soit le talent des interprètes chargés de l'interprétation simultanée — et il est très grand chez certains d'entre eux — il ne leur est pas possible, pas plus qu'à qui que ce soit, de donner une traduction fidèle en suivant, avec un retard d'une demi-proposition, les propos qui sont tenus ici. D'ailleurs, pour certaines langues, ce n'est que lorsque la phrase est terminée que le sens peut vraiment en être donné.

A vrai dire, l'interprétation consécutive et l'interprétation simultanée donnent lieu à des différences très sensibles. Nous en avons fait nous-mêmes l'expérience bien souvent; et toujours, lorsqu'il s'agit d'un texte français traduit en anglais, nous nous apercevons que la traduction de beaucoup la plus fidèle est la traduction consécutive, ce qui est tout naturel. D'ailleurs, ce que je dis là est si vrai que certains des orateurs ici présents — le Président lui-même et, particulièrement, le représentant de l'Égypte — ont souvent l'occasion de reprendre les interprètes qui font la traduction consécutive, pour s'assurer que leur pensée a été fidèlement exprimée. Qu'arrive-t-il lorsqu'il s'agit d'une traduction que les orateurs ne peuvent entendre puisqu'elle se poursuit pendant qu'ils parlent?

Dans ces conditions, la délégation française demande formellement que l'interprétation consécutive soit maintenue.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Etant donné que le représentant de l'Égypte n'a pas présenté sa suggestion comme une proposition formelle et que le représentant de la France s'oppose à ce qu'il n'y ait pas d'interprétation consécutive, nous conserverons notre méthode de travail habituelle et nous allons poursuivre nos débats.

M. ALVAREZ (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): Lors de sa dernière séance, le Conseil de sécurité a décidé, les représentants de la Chine et de Cuba votant contre et le représentant de l'Égypte s'abstenant, d'inscrire à l'ordre du jour la nouvelle question qui figure comme point 3 de l'ordre du jour provisoire de cette séance, à savoir: "Plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose)". Ma délégation a voté contre l'inscription de cette question à l'ordre du jour, car elle est convaincue qu'elle ne constitue nullement un différend ou une controverse susceptible de provoquer une tension internationale, et encore moins un acte d'agression. Ma délégation savait parfaitement qu'il s'agissait là d'un nouvel acte de propagande et, ce qui est plus, d'une nouvelle manoeuvre de l'Union soviétique pour amener au Conseil de sécurité un représentant de la Chine communiste. En effet, la question a été introduite si précipitamment par le représentant de l'URSS, que le Conseil, dans un geste de libéralité, a accepté de l'examiner. C'est

Although I shall not enter into the substance of the questions raised, I cannot but state that my country, through its past and even its recent experience, is familiar with the way in which the fifth columns of international communism work. They take advantage of the generosity of the democratic forms of government in order to indulge in demagogic distortions of the truth, making propaganda attacks with the sole purpose of promoting the cause of the aggressors who are contravening international law and order.

The proposal for the inclusion of this new item in the Council's agenda is as demagogical as those submitted by those who defend the aggressors of North Korea, who launched their attack across the 38th parallel at dawn on 25 June. The wording of the cables from communist China is very familiar and we know where they originate. Indeed the wording is so familiar that we find it difficult to distinguish between the messages sent from the authorities of North Korea, Poland, the Ukrainian SSR or the Peiping regime. It is as a final Soviet manoeuvre that the President is now proposing, before his term of office expires at midnight tonight, that we should include in our agenda items 4 and 5 as set forth in document S/Agenda 493.

We have spent thirty-one days in heated debates without being able to embark upon the substance of the question of Korea, and it is evident that there still remains to be settled the essential point which must be decided before we can continue the discussion in accordance with the regular procedure, namely, the point of order raised repeatedly by the representative of China concerning our decision to invite the representative of the Republic of Korea to take a place at the Council table.

With regard to the item relating to Greece, we must emphasize the fact that the Security Council withdrew that dispute from the list of matters for its consideration [202nd meeting], as it had been under examination by the General Assembly since its second regular session. As a result of the action taken by the General Assembly itself, and by the United Nations Special Commission on the Balkans, we possess adequate information on the evolution of the problem, and therefore believe that discussion of this matter by the Council would be inopportune. It is not here that the USSR representative should raise this question, but before the General Assembly, which will take cognizance of the matter in the near future and to which the representative of Greece will have the opportunity to supply his information.

I heard the representative of the Soviet Union state a moment ago, when he referred to the simile employed here on several occasions, that the Council should act as energetically as the police or a fire brigade. It is true that that simile has been employed here, and it would be perfectly in place if such were the case this afternoon. But the President knows perfectly well that the fire brigade has never been used to post up propaganda posters, but rather to clean the

pourquoi ma délégation a voté contre l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Sans vouloir entrer dans le fond des questions proposées, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que, à la suite des expériences passées et encore récentes que mon pays a traversées, nous savons comment se comportent les cinquièmes colonnes du communisme international, qui s'autorisent de la libéralité des régimes démocratiques pour travestir la vérité d'une manière démagogique, utilisant la propagande à la seule fin de servir la cause des agresseurs qui s'opposent à la loi et à la discipline internationales.

La proposition tendant à inscrire ce nouveau point à l'ordre du jour du Conseil est une manoeuvre tout aussi démagogique que les propositions présentées par ceux qui défendent les agresseurs venus de la Corée du Nord et qui ont franchi le 38ème parallèle à l'aube du 25 juin. La phraséologie des télégrammes de la faction communiste chinoise nous est bien familière, et nous connaissons les sources où elle puise son inspiration. C'est au point qu'il est bien difficile de distinguer entre les télégrammes rédigés par les autorités de la Corée du Nord, de la Pologne, de la RSS d'Ukraine ou du régime de Peiping. Comme dernière manoeuvre soviétique, avant que son mandat présidentiel ne prenne fin aujourd'hui à minuit, le Président nous propose d'inscrire à l'ordre du jour de cette séance les points 4 et 5 figurant dans le document S/Agenda 493.

Nous avons consacré trente et un jours à d'après débats sans avoir examiné le fond de la question coréenne, et il apparaît certain qu'il reste à régler le point essentiel au sujet duquel il faut prendre une décision avant qu'il devienne possible de poursuivre la discussion conformément à la procédure: ce point, c'est la motion d'ordre présentée à plusieurs reprises par le représentant de la Chine et relative à la résolution adoptée par le Conseil d'inviter le représentant de la République de Corée à prendre place à la table du Conseil.

En ce qui concerne la question relative à la Grèce, il y a lieu d'observer que le Conseil de sécurité a retiré [202ème séance] cette question de la liste des points soumis à son examen; en effet, elle a été examinée par l'Assemblée générale dès sa deuxième session ordinaire. En nous référant aux mesures prises par l'Assemblée générale elle-même, comme par la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, nous possédons suffisamment de renseignements sur l'évolution de la question pour pouvoir considérer qu'il est inopportun que le Conseil de sécurité l'examine. Ce n'est pas ici que le représentant de l'URSS doit présenter cette question, mais bien à l'Assemblée générale, qui en sera prochainement saisie, et où le représentant de la Grèce aura l'occasion de faire connaître les renseignements dont il dispose.

Il y a quelques instants, le représentant de l'Union soviétique, reprenant une comparaison déjà utilisée ici à plusieurs reprises, a dit que le Conseil doit agir avec la même promptitude qu'une force de police ou une compagnie de pompiers. Il est certain qu'on pourrait fort bien avoir recours à cette comparaison, si la situation aujourd'hui le permettait. Mais le Président sait fort bien que les pompiers n'ont jamais été utilisés pour coller des affiches de propagande, mais bien plutôt

walls of posters couched in insolent language; that the police has never been used to create disorder, but rather to break up groups fomenting disorder.

I am certain that items 4 and 5 have been placed on the provisional agenda of this meeting for purposes other than those stated by the representative of the USSR and that the simile to which he referred is precisely the reminder which compels us to oppose the inclusion of items 4 and 5 in the agenda.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Since a debate has developed, I find it necessary, as representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, to explain as briefly as possible why my delegation insists upon the inclusion of the two questions which have given rise to such lively discussion in the Security Council.

First of all, from the statement of the Government of the People's Republic of China about the bombing of Chinese territory by United States air forces—item 4 of the provisional agenda—the Security Council is aware that two protests have already been received from that Government against the unprovoked and barbarous bombardment of the territory of the People's Republic of China by United States air forces. The facts are given in the first cablegram from the Minister for Foreign Affairs of the People's Republic of China [S/1722], which states that "on 27 August military airplanes of the United States aggression forces in Korea invaded the air of the People's Republic of China". There follows a list of the damages to the property of the People's Republic of China as a result of the bombardment of population centres and valuable property by United States air forces.

The second cablegram [S/1743] was received today. It states that "the military airplanes of the United States aggression forces in Korea again invaded the air of the People's Republic of China on 29 August and killed and wounded a number of Chinese".

Such are the facts. They show that an unprovoked act of aggression has taken place. The military air forces of one power have invaded the air of another Power; and not only have they invaded it, but they have also dropped bombs and machinegunned the peaceful population, causing material damage and killing and wounding several persons.

A second act of invasion by United States military air forces has been committed. From the standpoint of international law that is an act of aggression. This violation of Chinese air by the air forces of the United States, intended as provocation and carried out for the purpose of barbarously killing peaceful Chinese citizens and destroying valuable material objectives, is a gross violation of the sovereignty and territorial integrity of China.

The interests of the Chinese people are, of course, of no concern to the representative of the Kuomintang group who does not represent the Chinese people.

pour débarrasser les murs des placards subversifs, et que la police n'a jamais servi à créer le désordre, mais bien plutôt à disperser les groupes qui provoquent le désordre.

Je suis certain qu'en la circonstance on a porté à l'ordre du jour provisoire les points 4 et 5 à des fins toutes différentes de celles que nous a exposées le représentant de l'URSS, et que la comparaison à laquelle il a eu recours nous rappelle précisément que nous devons nous opposer à l'inscription de ces points.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Puisqu'un débat s'est institué, j'estime indispensable, en ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, d'expliquer aussi brièvement que possible les raisons pour lesquelles ma délégation insiste pour que soient portées à l'ordre du jour les deux questions qui ont déjà donné lieu, au Conseil, à des débats assez vifs.

Tout d'abord, en ce qui concerne la déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative au bombardement du territoire de la Chine par les forces aériennes des Etats-Unis — déclaration qui constitue le point 4 de l'ordre du jour provisoire — le Conseil de sécurité n'est pas sans savoir qu'on a déjà reçu deux protestations dudit Gouvernement au sujet des bombardements non provoqués et barbares du territoire de la République populaire de Chine par l'aviation américaine. Les faits pertinents sont exposés dans le premier télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine [S/1722] qui indique que "des avions militaires faisant partie des troupes d'agression des Etats-Unis qui opèrent en Corée ont pénétré, le 27 août, dans l'espace aérien de la République populaire de Chine". Le télégramme fait ensuite état des dommages infligés par les forces aériennes des Etats-Unis à la République populaire de Chine dont elles ont bombardé les centres de population et les installations matérielles.

Un deuxième télégramme [S/1743] est arrivé aujourd'hui, indiquant que "les avions militaires faisant partie des troupes d'agression des Etats-Unis qui opèrent en Corée ont à nouveau, le 29 août, pénétré dans l'espace aérien de la République populaire de Chine, tuant ou blessant un certain nombre de Chinois".

Tels sont les faits qui prouvent qu'un acte d'agression non provoqué a été commis. Les forces aériennes d'une Puissance ont violé l'espace aérien d'une autre Puissance; elles n'en ont pas seulement survolé le territoire, mais elles ont attaqué la population civile à la bombe et à la mitrailleuse, causant des dommages matériels, tuant et blessant plusieurs personnes.

Nous sommes en présence d'un deuxième acte d'invasion de la part des forces aériennes des Etats-Unis. Selon le droit international, ceci constitue une agression. Cette violation de l'espace aérien de la Chine, commise par les forces aériennes des Etats-Unis à des fins de provocation et dans l'intention de lancer une attaque barbare contre la pacifique population civile chinoise et de détruire ses biens, constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Chine.

Il faut dire que le représentant du groupe du Kouomintang, qui ne représente pas le peuple chinois, ignore absolument les intérêts de ce peuple. Il n'a cure des

The material damage inflicted upon the Chinese people and the People's Republic of China and the murders committed by the United States Air Force mean nothing to him.

But the people of China and its government—its legal government, the Central People's Government of the People's Republic of China—cannot take such an attitude towards these events. It should be added that the most important aspect of this act of aggression on the part of the military air forces of the United States is that it represents an attempt by the ruling circles of the United States and their chief representative in the Far East, General MacArthur, to widen the scope of the war and to cause a breach of the peace in the Far East. This aspect of the question cannot but attract the attention of the Security Council.

The representative of the United States and a number of representatives of countries which follow in the wake of the aggressive policy of the ruling circles of the United States speak frequently and loudly of the need to observe and respect the principles of international law and of the Charter.

Let us consider these principles. It will be remembered that, under the definition of aggression proposed by the USSR delegation and approved by the Committee on Security Questions of the League of Nations in May 1933, the attacking party, that is to say, the aggressor in an international conflict, will be considered that State which is the first to commit one of the acts of aggression which are described in detail in this definition. Among such acts of aggression we find the following: "bombarding the territory of another State by [a State's] land, naval, or air forces" and also "the landing in, or introduction within the frontiers of, another State of land, naval or air forces without the permission of the government of such a State".

The same definition of aggression further states: "No consideration whatsoever of a political, strategic or economic nature . . . shall be accepted as justification of aggression."

The action of the air forces of the United States against the territory of China falls entirely within this definition of aggression and the government which has permitted this act of aggression is the attacker, in other words, the aggressor.

In the case under consideration it is quite obvious that the air forces of the United States have already twice bombed the territory of another State—the People's Republic of China. This repeated act of aggression proves that the bombing is carried out consciously and deliberately, with the malicious intent of widening the scope of the war and destroying the peace.

The Government of the People's Republic of China, as the victim of this unprovoked aggression on the part of the United States Government strongly protests against this attack, against this barbarous bombing, against the deliberate mowing-down of the peaceful population of China by American bombs and bullets, against the destruction of buildings, constructions and dwellings and of other valuable property in the territory of China. The Government of China has requested the Security Council to consider this question at once and to take measures to protect the lawful interests and the territory of the People's Re-

dommages matériels subis par le peuple chinois et par la République populaire de Chine, ni des pertes infligées par l'Armée de l'air des Etats-Unis à la population civile de la Chine.

Mais le peuple chinois et son Gouvernement — son gouvernement légitime, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine — n'envisagent pas ces événements de la même façon. En outre, ce qui est le plus grave dans cet acte d'agression commis par les forces aériennes des Etats-Unis, c'est la tentative faite par les milieux dirigeants des Etats-Unis et leur principal représentant en Extrême-Orient, le général MacArthur, d'étendre la guerre et de violer la paix en Extrême-Orient. Cet aspect du problème ne doit pas échapper à l'attention du Conseil de sécurité.

Le représentant des Etats-Unis et un certain nombre de représentants dont les pays se meuvent dans l'orbite de la politique agressive des milieux dirigeants des Etats-Unis proclament bien souvent et bien haut qu'il est indispensable de respecter les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Examinons ces principes. On sait que, selon la définition de l'agression proposée par la délégation de l'URSS et approuvée en mai 1933 par le Comité chargé des questions de sécurité de la Société des Nations, en cas de conflit international, l'envahisseur — c'est-à-dire l'agresseur — est l'Etat qui a le premier commis l'un des actes d'agression dont la liste complète figure dans la définition de l'agression. Parmi ces actes d'agression, on relève les suivants: "Sera reconnu pour agresseur dans un conflit international l'Etat . . . dont les forces terrestres, navales ou aériennes auront bombardé le territoire d'un autre Etat", ou encore "dont les forces terrestres, navales ou aériennes auront été débarquées ou introduites dans les confins d'un autre Etat sans l'autorisation du gouvernement de ce dernier . . ."

Le texte de la définition de l'agression dit plus loin: "Aucune considération d'ordre politique, stratégique ou économique . . . ne [pourra] servir à justifier l'agression".

Les actes commis par les forces aériennes des Etats-Unis contre le territoire de la Chine tombent entièrement sous le coup de cette définition de l'agression, et l'Etat qui commet cet acte d'agression est la partie qui attaque, c'est-à-dire l'agresseur.

En ce qui concerne la question que nous étudions en ce moment, il est clair que les forces aériennes des Etats-Unis ont déjà bombardé par deux fois le territoire d'un autre Etat: celui de la République populaire de Chine. Ces actes d'agression répétés montrent que les bombardements ont été effectués sciemment et délibérément, à des fins de provocation, pour étendre la guerre et violer la paix.

Le Gouvernement de la République populaire de Chine, victime de l'agression commise par les Etats-Unis, sans provocation aucune, contre le territoire de la Chine, s'élève fermement contre cette agression, contre les bombardements barbares, contre l'assassinat délibéré de la pacifique population chinoise par les bombes et les balles américaines, contre la destruction de bâtiments, de constructions, d'habitations et l'anéantissement des biens. Le Gouvernement de la Chine a demandé au Conseil de sécurité d'examiner cette question de toute urgence et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts légitimes ainsi

public of China and of the Chinese people by putting an end to the aggression against the territory of China by the Government of the United States and its armed forces.

This is a fair and legitimate request. The Security Council, as the supreme organ of the United Nations responsible for upholding and maintaining international peace and security, must consider this question without delay and must come to an appropriate decision thereon. This is the sacred duty and obligation laid upon it by the United Nations Charter, and there is no justification for not including this question, this complaint of aggression in the Security Council's agenda. It is the Security Council's duty to include this question in its agenda, to consider and discuss it and come to a necessary and fair decision on it in order to protect the victims of aggression and to halt the aggression of the United States Air Force. Accordingly, the USSR delegation supports the protests of the Government of the People's Democratic Republic of China against the barbarous air bombardment of Chinese territory and, in supporting China's request for this question to be considered by the Security Council, firmly insists on the consideration and inclusion of this item in the Security Council's agenda.

The delegation of the Soviet Union feels it its duty to submit the following draft resolution [S/1745/Rev. 1] concerning this matter:

"The Security Council,

"Having considered the communications dated 27 August 1950 [S/1722] and 29 August 1950 [S/1743] addressed to the Security Council by the Central People's Government of the People's Republic of China and relating to the violation by the air forces of the United States of America of the Chinese frontiers in the area of the Korean-Manchurian border and the bombing and strafing by United States aircraft of buildings, railway stations and an aerodrome on Chinese territory, resulting in loss of life and damage to railway and aerodrome installations, railway rolling stock and motor vehicles, and

"Having heard the explanation of the representative of the United States of America to the United Nations [S/1727],

"Condemning the above-mentioned illegal acts of the Government of the United States of America, and placing on the Government of the United States of America full responsibility for the above-mentioned acts and the whole of the damage caused to the People's Republic of China, and also for all the consequences that may arise as the result of such acts,

"Decides to call upon the Government of the United States of America to prohibit such illegal acts which violate Chinese sovereignty and cause damage to the People's Republic of China and to the peaceful Chinese population."

These are the motives which have prompted the USSR delegation to include in the Security Council's provisional agenda the item on the bombing of Chinese territory by United States aircraft.

Let us go on to the second question, item 5 of the provisional agenda.

que le territoire de la République populaire de Chine et du peuple chinois en mettant fin à l'agression commise par le Gouvernement des Etats-Unis et ses forces aériennes contre le territoire de la Chine.

Cette demande est légitime, justifiée et équitable. Le Conseil de sécurité, qui est l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit examiner cette question sans délai et prendre à son sujet une décision équitable. Ce sont là un devoir et une obligation que lui impose la Charte des Nations Unies, et il n'y a aucune raison pour ne pas inscrire cette question, cette plainte pour agression, à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a le devoir de porter cette question à son ordre du jour, de déterminer les faits qui la motivent, de l'examiner et de prendre la décision équitable qui s'impose afin de protéger la victime et de mettre fin à l'agression commise par les forces aériennes des Etats-Unis. C'est pourquoi la délégation de l'URSS, qui s'associe à la protestation du Gouvernement de la République populaire de Chine contre les bombardements barbares du territoire de la Chine, appuie la demande de ce Gouvernement qui a porté la question devant le Conseil de sécurité et tient absolument à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil et examiné par ce dernier.

La délégation de l'Union soviétique juge nécessaire de présenter sur cette question le projet de résolution suivant [S/1745/Rev.1]:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné les appels que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine lui a adressés le 27 août 1950 [S/1722] et le 29 août 1950 [S/1743] au sujet de la violation de la frontière chinoise par les forces aériennes des Etats-Unis d'Amérique, dans la région de la frontière coréo-mandchoue, d'attaques à la bombe et à la mitrailleuse effectuées par des avions américains en territoire chinois contre des bâtiments, des gares de chemin de fer et un aérodrome, attaques qui ont fait des victimes et causé des dégâts aux installations du chemin de fer et de l'aérodrome, ainsi qu'au matériel roulant et aux transports automobiles,

"Ayant entendu les explications données à ce sujet par le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies [S/1727],

"Condamnant ces actes illégaux du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et tenant le Gouvernement des Etats-Unis pour entièrement responsable de ces actes, de tous les dommages qu'ils ont causés à la République populaire de Chine et de toutes les conséquences qu'ils pourraient avoir,

"Décide d'inviter le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à ne pas tolérer de tels actes illégaux, qui portent atteinte à la souveraineté de la Chine et causent des dommages à la République populaire de Chine et à la pacifique population chinoise."

Telles sont les raisons qui ont amené la délégation de l'URSS à inscrire à l'ordre du jour provisoire du Conseil le point relatif aux bombardements du territoire chinois par des avions des Etats-Unis.

Nous passons maintenant à la question suivante, à savoir le point 5 de l'ordre du jour provisoire.

Upon the proposal of the delegation of the Soviet Union, the provisional agenda of the Security Council includes an item on the unceasing terrorism and mass executions in Greece. It is generally known that this question has long ago become an important and acute international problem compelling the attention of all progressive men and women and of the United Nations.

As long ago as 1948, at the third session of the General Assembly, in Paris, the USSR delegation and several other delegations raised the question of the death sentences which were still being imposed in Greece.

The First Committee of the General Assembly considered that question and adopted measures¹ to save the victims of political terrorism in Greece. A year went by. Terrorism and mass executions did not cease.

On 13 October 1949 a military tribunal in Athens condemned to death eight leaders of the popular liberation movement in Greece, who had heroically fought the hitlerite invaders for the freedom and independence of their country and for the peace, security and freedom of all the peoples of the world. Those persons were sentenced to death without any evidence other than the statements of agents of the Piraeus security police. Those heroic patriots were tortured by fire, their hair was pulled out, they were driven to the point of insanity and suicide. Those criminal acts of the monarcho-fascist regime in Greece provoked the indignation of the peoples of the Soviet Union and many other countries. Honourable men the world over could not do other than raise their voices in indignation and protest. In the meantime the families of the condemned appealed to the USSR Government. Acting on the instructions of its Government, the delegation of the Soviet Union called upon the General Assembly to raise its voice in the defence and for the rescue of those people who were condemned without cause.²

Despite the stubborn resistance of several delegations, in particular the delegation of the United States, which tried to prevent the consideration of that question under various procedural pretexts, the General Assembly decided to pay heed to the will, the conscience, and the honour of the peoples of the world, and took steps, by its resolution 288 C (IV), to save the lives of the eight leaders of the Greek popular liberation movement who had been sentenced to death.

Thus at its third and fourth sessions, the General Assembly took a humane position on the defence of the victims of political terrorism in Greece, and gave legal form to that position. However, from the end of the fourth session of the General Assembly, in December 1949, and up to the present moment, the monarcho-fascist Government of Greece has been continuing its criminal acts. Terrorism, mass executions and persecution of democratic elements continue with undiminished force. The barbarous and inhuman treatment of the prisoners in Greek concentration camps

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, First Committee, 186th meeting.*

² See *Official Records of the fourth session of the General Assembly, Plenary Meetings, Annex, document A/1080.*

Sur la proposition de la délégation de l'Union soviétique, la question de la terreur incessante qui règne en Grèce et des exécutions en masse qui y ont lieu a été inscrite à l'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité. On sait que cette question constitue depuis longtemps un problème international grave qui retient, tant l'attention de l'humanité progressiste toute entière que celle de l'Organisation des Nations Unies.

Dès 1948, à la troisième session de l'Assemblée générale à Paris, la délégation de l'URSS et certaines autres ont soulevé la question des condamnations à mort que l'on continuait d'prononcer en Grèce.

La Première Commission de l'Assemblée générale a étudié cette question et a pris des mesures¹ pour sauver les victimes de la terreur politique en Grèce. Un an s'écoula, mais la terreur et les exécutions en masse n'avaient pas pris fin.

Le 13 octobre 1949, le tribunal militaire d'Athènes avait condamné à mort huit dirigeants éminents du mouvement de la libération populaire grecque, qui avaient lutté héroïquement contre l'occupant hitlérien, pour la liberté et l'indépendance de leur pays, pour la paix, la liberté et la sécurité de tous les peuples du monde. Ces hommes avaient été condamnés à mort sans aucune espèce de preuve, sur la foi du seul témoignage des agents de la sécurité du Pirée. On avait soumis ces patriotes héroïques à la torture du feu, on leur avait arraché les cheveux, les entraînant sur la pente de la folie et du suicide. Ces crimes commis par le régime monarcho-fasciste de Grèce avaient soulevé l'indignation des peuples de l'Union soviétique et de nombreux autres pays. Les honnêtes gens du monde entier ne pouvaient pas ne pas élever leur voix pour exprimer leurs protestations indignées. D'autre part, les familles des condamnés avaient adressé une demande au Gouvernement de l'URSS. Sur l'ordre de son Gouvernement, la délégation de l'Union soviétique demanda alors à l'Assemblée générale² d'intervenir pour défendre et sauver ces innocents condamnés.

Malgré l'opposition obstinée de certaines délégations, dont celle des Etats-Unis, qui se sont efforcées, sous divers prétextes de procédure, d'empêcher l'examen de cette question, l'Assemblée générale n'est pas restée sourde à l'opinion des peuples du monde, à la voix de la conscience et de l'honneur, et elle a pris, par sa résolution 288 C (IV), des mesures pour sauver les huit dirigeants du mouvement de libération populaire de Grèce qui avaient été condamnés à mort.

Ainsi, l'Assemblée générale, à ses troisième et quatrième sessions, s'est inspirée, dans la question de la défense des victimes de la terreur politique en Grèce, de sentiments humanitaires, et elle a donné à ces sentiments une expression juridique. Or, depuis la fin de la quatrième session de l'Assemblée générale, en décembre 1949, et jusqu'à ce jour, le Gouvernement monarcho-fasciste de Grèce n'a pas cessé ses actes criminels: la terreur, les exécutions en masse, la lutte contre les démocrates se poursuivent avec la même violence. Le traitement barbare et inhumain infligé

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Première Commission, 186ème séance.*

² Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux séances plénières, document A/1080.*

and fascist jails is provoking indignant protests on the part of honourable men all over the world.

During the period since the fourth session of the General Assembly, the USSR delegation and several other delegations to the United Nations have received many telegrams and letters from Greek democratic organizations and from the relatives of victims of political terrorism in Greece, which speak of appalling facts bearing witness to the monstrous excesses of monarcho-fascist terrorism in Greece.

During that time the delegation of the Soviet Union to the United Nations made many appeals to General Rómulo, President of the fourth session of the General Assembly, and to the Secretary-General, Mr. Trygve Lie.

On 30 January 1950, the USSR delegation drew their attention to the fact that a political prisoner, Helena Zaglanaki, was being subjected to cruel torture in Greek prisons.

On 21 February, the USSR delegation forwarded a memorandum from the League for democracy in Greece which contained information on the inhuman torture and barbarous treatment to which political prisoners were subjected in the concentration camps on the island of Makronisos.

On 2 March the USSR delegation spoke in defence of the eight Greek trade union leaders who had been condemned to death.

On 12 April the USSR delegation spoke in defence of the thirteen members of the youth organization "Epon" whom the Greek courts had condemned to death.

I, as President of the Security Council, recently received a telegram from Athens reporting that democrats in Greece who had played an active part in the national resistance movement were still being tried by special military courts.

The telegram stated that forty-five citizens who had been deprived of their basic guarantees and rights were in danger of being shot simply because they had refused to give up their democratic beliefs. They live under the threat of the fulfilment of the conviction and execution. That telegram was forwarded to the Secretary-General of the United Nations, Mr. Trygve Lie. The Acting Secretary-General, Mr. Lall, informed me in letter No.264/4/02(3), dated 18 August that my letter on this matter and the attached telegram from Greece had been forwarded to the Greek representative to the United Nations for the attention of the Greek Government, and to the United Nations Special Commission on the Balkans. Copies of those documents can be found in a Secretariat Press release, No. BAL/725.

Communications on this matter from the delegation of the Soviet Union and other delegations to the Secretary-General and to the President of the fourth session of the General Assembly produced no results. Letters addressed to them by delegations regarding

aux détenus des camps de concentration grecs et aux prisonniers du fascisme soulève les protestations indignées des hommes de cœur du monde entier.

Depuis la fin de la quatrième session de l'Assemblée générale, la délégation de l'URSS et certaines autres délégations auprès des Nations Unies ont, à maintes reprises, reçu d'organisations démocratiques grecques et des familles des victimes de la terreur politique en Grèce des télégrammes et des lettres qui rapportaient des faits monstrueux et témoignaient de l'ampleur insensée prise par la terreur monarcho-fasciste en Grèce.

Au cours de cette période, la délégation de l'Union soviétique a effectué de nombreuses démarches à ce sujet auprès du général Rómulo, Président de la quatrième session de l'Assemblée générale, et de M. Trygve Lie, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le 30 janvier 1950, la délégation de l'URSS a attiré l'attention du général Rómulo et celle de M. Trygve Lie sur le fait que la détenue politique Hélène Zaglanaki était soumise à de cruelles tortures dans les prisons grecques.

Le 21 février, la délégation de l'URSS a transmis un memorandum de la Ligue grecque pour la démocratie contenant des renseignements sur les traitements inhumains et les persécutions barbares auxquels sont soumis les détenus politiques dans les camps de concentration situés sur l'île de Makronissos.

Le 2 mars, la délégation de l'URSS a fait une déclaration pour défendre huit chefs syndicalistes condamnés à mort.

Le 12 avril, la délégation de l'URSS a fait une déclaration pour défendre treize membres de l'organisation de jeunesse *Epon*, condamnés à mort par les tribunaux grecs.

Récemment, j'ai reçu communication, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, d'un télégramme d'Athènes décrivant les persécutions incessantes auxquelles les tribunaux militaires d'exception soumettent les membres actifs du mouvement de résistance nationale grec.

Ce télégramme indique que quarante-cinq citoyens, privés de toutes les garanties de la justice et de leurs droits les plus élémentaires, se trouvent menacés d'exécution pour la seule raison qu'ils ont refusé de renoncer à leurs convictions démocratiques. Ces citoyens sont déjà sous le coup d'une condamnation à mort. Le télégramme était adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Trygve Lie. Le Secrétaire général par intérim, M. Lall, m'a informé, par une lettre en date du 18 août enregistrée sous le N° 264/4/02(3) que la lettre que j'avais moi-même envoyée sur cette question et à laquelle était joint le télégramme envoyé de Grèce avait été transmise au représentant de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour l'information du Gouvernement grec, ainsi qu'à la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans. Copie de ces documents est donnée dans le communiqué de presse du Secrétariat des Nations Unies portant le N° BAL/725.

Les appels que la délégation de l'Union soviétique et les délégations d'autres Etats ont adressés au Secrétaire général et au Président de la quatrième session de l'Assemblée générale n'ont donné aucun résultat. Les lettres que diverses délégations ont envoyées au

the terror and mass executions in Greece, demanding that urgent and definite steps should be taken to protect the victims of political terror, were forwarded by the United Nations Secretariat to the Greek representative to the United Nations, who contented himself with making unfounded formal replies and stirring up slander against the countries of the delegations which had appealed to the United Nations with the request that steps should be taken to put an end to the inhuman, barbarous monarcho-fascist terror in Greece.

Thus the statements, protests and requests contained in those documents, which were written in the tears and blood of the victims of the political terror in Greece, made a slow round of the members at Lake Success and then returned to the monarcho-fascist executioners against whom the complaints had been lodged.

As is evident from appeals recently received from the relatives of political prisoners and from various public organizations, the Greek Government is continuing its policy of terrorism, inflicting persecution, mockery, torture and painful death upon the political prisoners. The vicious, vindictive and bloodthirsty monarcho-fascist fiends are continuing to heap persecutions, tortures, mockeries, military trials and executions upon their victims.

In the latter part of August, an appeal addressed to Joseph Stalin, Chairman of the Council of Ministers of the USSR, was received from the mothers, wives and children of Greek democrats. In that letter [S/1737] it was stated:

"The spectre of death hovers over our long-suffering country. The civil war is over, but the number of those sentenced to death amounts to 2,877 . . . Our children are neither criminals nor traitors; they are heroic fighters in our national resistance movement. They are honourable and noble . . . Their crime was that they refused to give up their belief or to desist from fighting in a just and honourable cause. They are physically exhausted by the unheard-of tortures; they are immured in damp barracks and are facing death as a result of the terrible conditions."

Those unhappy mothers, wives and children of Greek patriots under sentence of death appeal to Joseph Stalin, to the sense of justice, the conscience, and honour of mankind to stop these sentences from being carried out, to end the endless agony of death, to drive away the shadow of death which is darkening thousands of unfortunate Greek homes.

Further, J. V. Stalin has received an appeal from a delegation of the mothers, wives and sisters of Greek political prisoners suffering from tuberculosis, on the question of the unremitting terrorism and mass executions in Greece and the inhuman treatment by the Greek authorities of political prisoners suffering from tuberculosis.

Those letters, written with blood and tears, cannot be read without a shudder.

The text of that appeal is included in my letter [S/1735 and Corr. 1] to the members of the Security Council.

Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale au sujet de la terreur qui sévit en Grèce et des exécutions en masse qui y ont lieu, lettres qui exigeaient que des mesures énergiques fussent prises sans délai en faveur des victimes de la terreur politique, étaient transmises par le Secrétariat des Nations Unies au représentant de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies; celui-ci se contentait de donner des réponses évasives et de calomnier les Etats qui s'étaient adressés à l'Organisation des Nations Unies pour la prier instamment d'agir afin de mettre fin à la terreur monarcho-fasciste, inhumaine et barbare, qui sévit en Grèce.

Ainsi donc, ces documents contenant des déclarations, des protestations et des prières, écrits avec les larmes et le sang des victimes de la terreur politique grecque, faisaient un long détour par Lake Success et revenaient aux bourreaux monarcho-fascistes contre qui s'élevaient ces plaintes.

Le Gouvernement grec, comme en témoignent les appels reçus récemment des familles des détenus politiques et de diverses organisations politiques, poursuit une politique de terreur, soumettant les détenus politiques aux persécutions, à la torture et à une mort cruelle. Les bourreaux monarcho-fascistes, ivres de haine, de vengeance et de sang, continuent de livrer leurs victimes à la persécution, à la torture, aux outrages, aux tribunaux militaires et à la mort.

Dans la deuxième quinzaine du mois d'août, le Président du Conseil des ministres de l'URSS, Joseph Staline, a reçu une lettre émanant de mères, d'épouses et d'enfants de démocrates grecs. Cette lettre [S/1737] dit notamment:

"Le spectre de la mort plane sur notre pays endolori. La guerre civile s'est terminée, et cependant le nombre des condamnés à mort atteint le chiffre de 2.877 . . . Nos enfants ne sont ni des criminels, ni des traîtres; ce sont des combattants héroïques de notre mouvement de résistance nationale. Ils sont honnêtes et nobles . . . Ce sont ceux dont le seul crime a été de n'avoir pas voulu perdre la foi en une lutte juste et honnête. Ce sont ceux qui ont été épuisés par des tortures physiques indicibles, qui ont été emmurés dans des cachots humides, ce sont ceux qui risquent la mort par suite des conditions affreuses où ils vivent."

Ces malheureuses mères et épouses, ces malheureux enfants des patriotes grecs condamnés à mort en appellent au généralissime Staline, à la justice, à la conscience et à l'honneur de l'humanité, et demandent qu'on ne permette pas l'exécution de ces condamnations à mort, qu'on mette fin à l'incessante agonie des condamnés et que l'on chasse l'ombre de la mort qui plane sur des milliers de pauvres maisons grecques.

En outre, le généralissime Staline a reçu une lettre d'une délégation des mères, des épouses et des sœurs des détenus politiques grecs atteints de tuberculose, lettre qui fait état de la terreur constante qui règne en Grèce, des exécutions en masse qui y sont perpétrées et du traitement inhumain infligé par les autorités grecques aux détenus politiques atteints de tuberculose.

On ne peut lire sans frissonner d'horreur ces lettres trempées de larmes et de sang.

Le texte de cet appel est reproduit dans ma lettre [S/1735] aux membres du Conseil de sécurité.

The appeal states that the Greek monarcho-fascist executioners intend to transfer the political prisoners from the dry healthy climate of Attica to uninhabited islands with a humid ocean climate and northern winds which would be ruinous to their health—islands of death.

Those unfortunate, long-suffering mothers, wives and children say in their appeal:

"We protest most energetically, to the governments, parties, organizations, to the whole world, to all the peoples of the world, to mothers, sisters, and wives throughout the world, and we tell them all that in blood-drenched Greece where every abyss is filled with corpses, where the bones of the dead have been heaped mountain-high, and where blood flows like a river—in this Greece the Plastiras government is now raising its hand against sick people, against consumptives, in order to bring about their physical destruction, is sending them to places far from the aid of science and handing them over like hostages into the hands of criminals."

The appeal says further:

"We appeal to mothers, sisters and wives, to all those who feel our affliction, to those who understand our grief for our dear ones, we appeal to all peoples, to the whole world, to the United Nations Security Council, to the International Red Cross, to organizations and parties throughout the whole world, to join us in a powerful protest."

In connexion with the above-mentioned appeals, the All-Union Central Council of Trade Unions has addressed the following request [S/1735 and Corr. 1] to the President of the Security Council on behalf of the workers of the USSR:

"Immediately to consider the question of the unceasing terror and mass executions in Greece and to protect the 2,877 Greek democrats doomed to death by the Greek monarcho-fascist Government; to demand that the Greek Government alleviate the lot of the prisoners suffering from tuberculosis and to forbid their transfer to uninhabited islands of death."

The letter goes on to say:

"The All-Union Central Council of Trade Unions trusts that the Security Council will make full use of its powers as an international body called upon to safeguard human rights and will take effective steps to put an end to the terror and mass execution of political prisoners."

This letter bears the signature of Mr. V. V. Kuznetsov, President of the All-Union Central Council of Trade Unions.

As President of the Security Council, I have circulated the text of the appeal of the All-Union Central Council of Trade Unions as well as that of the appeal to Joseph Stalin from a delegation of the mothers, wives and sisters of Greek political prisoners suffering from tuberculosis, together with a covering letter in which I urge the members of the Security Council on behalf of the USSR delegation to heed the appeal of

Dans cette lettre, il est dit que les bourreaux monarcho-fascistes grecs se préparent à transporter les détenus politiques du climat sain et sec de l'Attique dans des îles désertes où souffle le vent du nord et dont le climat humide est préjudiciable à la santé des malades.

Ces malheureuses mères, épouses et enfants déclarent dans leur lettre:

"Nous protestons avec la dernière énergie auprès des gouvernements, des partis, des organisations, auprès du monde entier, auprès de tous les peuples de la terre, auprès des mères, des sœurs et des épouses du monde entier, et à tous nous disons que, dans la Grèce abreuvée de sang, où chaque précipice est rempli de cadavres, où les ossements des morts s'entassent en véritables montagnes et où le sang coule à flots, dans cette Grèce, le Gouvernement de Plastiras lève maintenant la main contre des malades, contre des poitrinaires afin d'assurer leur destruction physique, les envoyant en des lieux éloignés où ils sont privés des secours de la science, et les livre en otages à des mains criminelles."

Cette lettre dit plus loin:

"Nous en appelons aux mères, aux sœurs et aux épouses, à toutes celles qui savent notre affliction, à toutes celles qui comprennent la peine que nous ressentons pour ceux que nous aimons, nous faisons appel à tous les peuples, au monde entier, au Conseil de sécurité des Nations Unies, à la Croix-Rouge internationale, aux organisations et partis du monde entier pour qu'ils joignent à la nôtre leur puissante protestation."

Se fondant sur cette lettre, le Conseil central général des syndicats de l'URSS s'est adressé au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies [S/1735], le priant, au nom de tous les travailleurs de l'URSS:

"D'examiner immédiatement la question de la terreur incessante qui règne en Grèce et des exécutions en masse qui y ont lieu et de prendre la défense des 2,877 démocrates grecs condamnés à mort par le Gouvernement monarcho-fasciste de la Grèce, d'exiger que le Gouvernement grec adoucisse le sort des prisonniers atteints de tuberculose et d'empêcher leur déportation dans les îles désertes de la mort".

Cette lettre dit ensuite:

"Le Conseil central général des syndicats compte que le Conseil de sécurité fera pleinement usage des pouvoirs qui lui sont dévolus en sa qualité d'organe international à qui incombe la sauvegarde des droits de l'homme, et prendra des mesures efficaces pour mettre fin à la terreur et faire cesser les exécutions en masse des prisonniers politiques."

Cette lettre porte la signature de M. Kouznetsov, Président du Conseil central général des syndicats.

En qualité de Président du Conseil de sécurité, j'ai fait distribuer le texte de la lettre du Conseil central général des syndicats de l'URSS ainsi que le texte de la lettre adressée à Joseph Staline par la délégation des mères, des sœurs et des épouses des prisonniers politiques atteints de tuberculose. J'ai attaché à ces textes une lettre dans laquelle, au nom de la délégation de l'URSS, je m'adresse aux membres du Conseil de sé-

the victims of political terrorism in Greece, to heed the tears and prayers of the mothers, wives and children of these victims of inhuman treatment, terrorism and mass executions.

In the name of the USSR delegation, I appeal to the Security Council to be guided by the humane approach adopted by the General Assembly at its third and fourth sessions to the question of defending the victims of the political terror in Greece, and to endeavour to consider this question and reach a prompt and just decision to save the lives of the fighters of the national resistance movement in Greece, who waged a courageous struggle against the hitlerite invaders for the freedom and independence of their country, for the cause of international peace and security.

The USSR delegation considers that the Security Council cannot ignore all the acts of inhuman cruelty committed by the monarcho-fascist regime. The Security Council cannot remain indifferent in the face of the cold-blooded, brutal and systematic murder, the torture and the barbarous, inhuman treatment of courageous fighters for the cause of freedom, peace and security in the Greek monarcho-fascist torture chambers and concentration camps.

The Security Council cannot but condemn the cold-blooded extermination of outstanding leaders, and of the rank and file of the popular liberation movement of national resistance in Greece, who fought heroically against fascism.

Honourable men the world over condemn the criminal monarcho-fascist rulers of Greece with angry indignation and demand that an end should be put to their evil deeds.

The delegation of the Soviet Union considers that the Security Council and the United Nations can no longer tolerate the vile and shocking situation prevailing in Greece. The Security Council must actively intervene in this question and take the necessary measures.

The USSR delegation, for its part, wishes to submit the following draft resolution [S/1746/Rev. I]:

"The Security Council,

"Noting that the military courts in Greece are continuing to pass death sentences on the leaders of the national resistance movement and that the number of persons sentenced to death amounts to 2,877,

"Noting at the present time in Greece 45 Greek democrats who took an active part in the national resistance movement are before a military tribunal in Athens and are in danger of being shot,

"Noting that the Greek Government is transferring political prisoners suffering from tuberculosis to desert islands with injurious climatic conditions which endanger their lives, and

"Guided by the humane approach adopted at the third and fourth sessions of the General Assembly to the protection of the victims of political terror in Greece,

"Requests the Greek Government to suspend the execution of the death sentences on 45 active members of the national resistance movement who have been

curité pour les prier d'entendre les appels des victimes de la terreur politique qui sévit en Grèce et de ne pas rester sourds aux prières et aux pleurs des mères, des épouses et des enfants de ces victimes de traitements inhumains, de la terreur et des exécutions en masse.

Au nom de la délégation de l'URSS, j'en appelle au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il s'inspire de l'attitude humanitaire que l'Assemblée générale a adoptée à ses troisième et quatrième sessions lorsqu'elle a examiné la question de la défense des victimes de la terreur politique en Grèce, pour qu'il étudie cette question et prenne sans délai une décision équitable afin de sauver la vie des membres du mouvement de résistance nationale, qui ont lutté héroïquement contre les occupants fascistes et pour la liberté et l'indépendance de leur pays, ainsi que pour la paix et la sécurité du monde entier.

La délégation de l'URSS estime que le Conseil de sécurité ne peut ignorer ces actes inhumains et monstrueux commis par le régime monarcho-fasciste. Le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent en présence de ces meurtres systématiques, barbares et froidement calculés, en présence des tortures et des traitements inhumains auxquels sont soumis ceux qui peuplent les prisons et les camps de concentration monarcho-fascistes de la Grèce, ceux qui poursuivent activement leur lutte pour la liberté, la paix et la sécurité.

Le Conseil de sécurité ne peut manquer de dénoncer le meurtre délibéré des membres les plus éminents comme les plus humbles du mouvement de libération et de résistance nationales qui ont mené en Grèce une lutte héroïque contre le fascisme.

Les honnêtes gens du monde entier stigmatisent avec indignation et avec colère les dirigeants criminels du régime monarcho-fasciste grec et exigent qu'il soit mis fin à leurs méfaits.

La délégation de l'Union soviétique estime que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies ne peuvent souffrir davantage la situation odieuse et révoltante dans laquelle se trouve la Grèce à l'heure actuelle. Le Conseil de sécurité doit intervenir activement dans cette affaire et prendre les mesures qui s'imposent.

Pour sa part, la délégation de l'URSS désire présenter le projet de résolution suivant [S/1746]:

"Le Conseil de sécurité,

"Rappelant que les tribunaux militaires de la Grèce continuent de condamner à mort les membres du mouvement de libération nationale et que le nombre des condamnés à mort s'élève à 2.877,

"Rappelant qu'à l'heure actuelle 45 démocrates grecs traduits devant le tribunal militaire d'Athènes sont en danger d'être fusillés pour avoir pris une part active au mouvement de résistance nationale,

"Rappelant que le Gouvernement grec déporte des prisonniers politiques atteints de tuberculose dans des îles désertes dont le climat malsain met leur vie en danger,

"S'inspirant de l'attitude humanitaire que l'Assemblée générale a adoptée, à ses troisième et quatrième sessions, à l'égard des victimes de la terreur politique en Grèce,

"Fait appel au Gouvernement grec pour qu'il empêche l'exécution des 45 participants actifs du mouvement de résistance nationale condamnés à la peine

sentenced to death, to prohibit any further executions of political prisoners and not to allow the transfer of tubercular political prisoners to desert islands with an unhealthy climate."

Those are the noble and humane considerations by which the delegation of the Soviet Union is guided, that is the humane approach adopted at sessions of the General Assembly, on the basis of which the USSR delegation is proposing the inclusion of this item in the agenda of the Security Council and insists on its inclusion in the agenda, its consideration and the taking of an appropriate decision.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): At this time I have the good news to convey to the representatives on the Council that I shall speak very briefly.

As I was fearing, the Security Council has made practically no progress at all. It is considering its agenda for today. In French, as the representatives know, the agenda is called *l'ordre du jour*. But today is practically over, and many other days are likely to be over without the Council having done anything. In any event, I still wish to hope—perhaps hope against hope—that our work will not, if possible, for one more minute continue to be stamped with the futility with which it has been stamped for quite some time already.

I am not going to indulge in a consideration of the substance of this matter. I have already spoken on that, and I regret to say that my request that all other speakers should follow the same rule was not heeded. However, everyone has his own way of doing his business. It is not my task to apportion blame for the confusion and futility of the Council's work. I am even willing to accept whatever part of the responsibility befalls me in this respect.

My point is that we should go ahead to do our work and to take up our responsibility in a serious manner. I should have understood the matter very easily and readily if the Council, in taking up items 4 and 5, had said: "Well, these are urgent matters. We shall put them before items 2 and 3. We shall deal with them today. Let us therefore put them on the agenda for today." In that case I might have been willing to vote for the inclusion of those items. I say I might have; I do not say I should. However, I do not say I should not.

Considering that we still have items 2 and 3 on the provisional agenda and considering that items 4 and 5 remain at the tail-end of the agenda, is there any serious hope or shadow of a hope that the Council might reach these items today, even if it were to continue to work until midnight? Therefore I shall be honoured to vote against the inclusion of items 4 and 5 in the agenda of the Security Council for today, even if I am out-voted and belong to a minority in voting against the inclusion of those items.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): It is the usual practice in the Security Council to begin by considering and deciding upon whether certain questions should be included in the agenda and then to decide upon the order of their consideration. It would not, therefore, be in accordance with universally accepted practice to begin discussing the order in which

capitale et pour qu'il ne permette plus les exécutions de prisonniers politiques ni la déportation de prisonniers politiques atteints de tuberculose dans des îles désertes dont le climat est funeste à leur santé."

Telles sont les considérations hautement humanitaires dont s'inspire la délégation de l'Union soviétique, tel est le point de vue humanitaire adopté par l'Assemblée générale; en conséquence, la délégation de l'URSS demande l'inscription de cette question à l'ordre du jour, et elle insiste pour que cette question soit portée à l'ordre du jour, pour qu'elle soit examinée et que l'on prenne à son sujet la décision qui s'impose.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): J'ai maintenant une bonne nouvelle à annoncer aux représentants du Conseil: je serai très bref.

Comme je le craignais, le Conseil de sécurité n'a pratiquement fait aucun progrès. Il étudie actuellement ce qu'il devrait faire au cours de la présente séance. En français on dit, tous les membres du Conseil le savent, "l'ordre du jour". Mais la journée est pratiquement terminée, et il est vraisemblable que beaucoup d'autres jours se passent sans que le Conseil n'ait rien fait. Quoi qu'il en soit, je veux encore espérer, peut-être contre tout espoir, que nos travaux ne conserveront pas une minute de plus ce caractère de futilité qui les marque depuis quelque temps déjà.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur le fond de cette question. J'en ai déjà parlé, et, à mon grand regret, les autres orateurs que j'avais invités à observer la même règle n'ont pas prêté attention à ma demande. Chacun travaille à sa manière. Je ne suis pas chargé de répartir le blâme sur qui que ce soit pour le désordre et l'inanité qui ont marqué les travaux du Conseil. Je suis même prêt à accepter la part de responsabilité qui peut m'incomber à cet égard.

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut nous acquitter de notre tâche et envisager sérieusement nos obligations. J'aurais été tout prêt à comprendre la proposition faite si le Conseil, en passant aux points 4 et 5, déclarait: "Eh bien! ce sont là des questions urgentes. Faisons-les passer avant les points 2 et 3, étudions-les aujourd'hui. Portons-les donc à notre ordre du jour." Dans ce cas, j'aurais peut-être accepté de voter en faveur de l'inscription de ces points. Je dis que je l'aurais peut-être fait; je ne dis pas que je le ferais. Je ne dis pas non plus que je ne le ferais pas.

Etant donné que les points 2 et 3 figurent encore à l'ordre du jour provisoire et que les points 4 et 5 demeurent à la fin de cet ordre du jour, peut-on raisonnablement espérer, peut-on avoir l'ombre d'un espoir, que le Conseil en arrive à l'examen de ces points aujourd'hui, même s'il siègeait jusqu'à minuit? Par conséquent, je me ferai un honneur de voter contre l'inscription des points 4 et 5 au présent ordre du jour du Conseil de sécurité, même si je dois être en minorité en votant contre leur inscription.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Selon la pratique de ses travaux, le Conseil de sécurité étudie d'abord la question de savoir quels sont les points qu'il convient d'inscrire à son ordre du jour et prend une décision à ce sujet; ce n'est qu'alors que le Conseil décide de l'ordre dans lequel ces divers points seront étudiés. C'est pourquoi il ne serait pas conforme à la pratique des travaux

this or that item is to be discussed before it has been placed on the agenda.

It is now 6.40 p.m. and I still have three speakers on my list. What does the Security Council wish to do? Shall we continue our work today until all three speakers on my list have been given the floor, or are there any other suggestions?

We could finish our work at this point and ask the United Kingdom representative, as the next President, to decide upon the date of the Security Council's next meeting.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): So far as I am concerned, I should greatly prefer to go on now and finish our labours this evening, if we can. My own speech will take about eight or ten minutes only. I do not know at what length other representatives are going to speak, but I suspect it will not be long. I do think, again speaking personally, that it would be far preferable, if we can, to conclude our debate on the provisional agenda now, so that at least I can start my presidency tomorrow, as it were, with a clean sheet.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): If there are no further suggestions, we shall continue until we have completed our work.

Sir Gladwyn JEBB (*United Kingdom*): The Council knows with what reluctance I venture ever to disagree with the representative of Egypt. I am not indeed sure now, after his second intervention, that I do disagree with him, but as regards his general thesis that we ought not, in principle, to have a long provisional agenda, or that we certainly ought not to add items at a moment's notice to the agenda, I am not quite so sure about that. I think, if I may say so, that the point, in general, of discussing the whole list of items appearing on the provisional agenda at one meeting is that, if they are put on the definitive agenda, they are thereby placed on the list of subjects of which the Security Council is seized. Seizing the Security Council of a matter is an important action, and of course, it does not mean, as I understand it, that the Council must proceed immediately to discuss any particular question merely because it happens to be the next on the list. The items can certainly be discussed in some relation to the degree of urgency attaching to each particular one, and I should hope that in the future that is how we shall proceed. We might take one item, and then, perhaps, if it is sufficiently urgent, another item, but I think that if we do conclude our labours today with a vote, we shall have achieved something. We shall have established a list, at least, of matters of which the Security Council is seized.

What is quite wrong, I am sure, and here at least I think my Egyptian colleague will agree with me, is for any delegation to put on our provisional agenda any item which is not urgent when we already have urgent matters to deal with, and then to make a propaganda speech in support of the proposal that the matter concerned should be put on our agenda, a speech in

du Conseil de commencer à étudier la question de l'ordre dans lequel les différents points seront examinés avant d'avoir inscrit ces points à l'ordre du jour.

Il est actuellement 18 h. 40. Trois orateurs sont inscrits sur la liste. Que désire le Conseil de sécurité? Devons-nous poursuivre nos travaux jusqu'au moment où les trois orateurs inscrits auront exposé leur point de vue, ou y a-t-il d'autres propositions?

Nous pourrions terminer là notre séance et demander au représentant du Royaume-Uni, qui doit être notre prochain Président, de fixer la date de la prochaine séance du Conseil.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Pour ma part, je préférerais de beaucoup que nous terminions ce soir notre travail si nous le pouvons. Je ne parlerai moi-même que de huit à dix minutes, je ne sais pas combien de temps prendront les autres orateurs, mais j'ai l'impression qu'ils ne parleront pas longtemps. Je pense, et une fois de plus ce n'est qu'un avis personnel, qu'il serait infiniment préférable de terminer maintenant notre débat sur l'ordre du jour provisoire, afin que je puisse trouver une page vierge lorsque j'assumerai demain la présidence.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): S'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons donc poursuivre nos travaux jusqu'à la fin.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil savent combien j'hésite à être en désaccord avec le représentant de l'Égypte. En fait, je ne suis pas certain, après sa deuxième intervention, d'être en désaccord avec lui, sauf cependant en ce qui concerne la thèse générale qu'il soutient, à savoir que nous ne devrions pas en principe avoir un ordre du jour provisoire chargé, et que nous ne devrions certainement pas ajouter à brûle-pourpoint de nouveaux points à l'ordre du jour. Il me semble qu'en général la raison pour laquelle on discute, au cours d'une séance, toute la liste des points qui figurent à l'ordre du jour provisoire est que, si ces points sont inscrits à l'ordre du jour définitif, ils figurent de ce fait sur la liste des questions dont est saisi le Conseil de sécurité. C'est une mesure importante que de saisir le Conseil de sécurité d'une question, mais cela ne signifie naturellement pas, du moins à mon avis, que l'on doive immédiatement examiner une question quelconque simplement parce qu'elle se trouve être la suivante sur la liste. On peut certainement examiner ces questions selon le degré d'urgence que présente chacune d'entre elles, et j'ose espérer que c'est ainsi que nous procéderons à l'avenir. Nous pourrions examiner un point et ensuite, peut-être, un autre point, s'il est vraiment urgent, mais je pense que, si nous achevons nos travaux de ce jour par un vote, nous aurons obtenu un résultat positif. Nous aurons au moins établi une liste des questions dont est saisi le Conseil de sécurité.

Ce qui n'est pas juste, j'en suis sûr, et je crois qu'ici du moins mon collègue de l'Égypte sera d'accord avec moi, c'est qu'une délégation inscrive à notre ordre du jour provisoire un point qui n'est pas urgent, alors que nous avons déjà à traiter de questions urgentes, et qu'ensuite on nous fasse entendre un discours de propagande à l'appui de la proposition tendant à faire inscrire

which, incidentally, reference is made to the substance of the question.

As regards the first of the propaganda blasts that we have just heard, all I can say is that I understand that the USSR Government regards the grave charges made by the Central People's Government of China against the United States Government as completely proved and open to no discussion, before any attempt has been made to investigate them, before any impartial inquiry has been instituted, and before the views of anybody round this table have even been heard. Were Soviet observers present at the Yalu River on the day when the alleged incident occurred? If not, how does the Government of the Soviet Union know that the allegations of the Central People's Government of China are justified? They may be, but how does he know that they are? Of course, he knows nothing of the kind. He is merely trying to play up the incident as much as he possibly can in order to create the maximum of tension between the Central People's Government of China and the Government of the United States. Happily, the manoeuvre is so transparent that we can hope—we can at least hope—that those concerned will not be taken in by it.

So far as the substance of the question is concerned, and the only substance we are discussing now is whether or not item 4 shall be put on the agenda, all I can say is that my delegation will certainly not oppose its being placed on the agenda. It seems to me important, if I may say so, that the Security Council should look into this matter and try to establish the facts. That is what the Security Council is for and therefore, when we consider the matter next week, I hope there will be some constructive suggestions submitted for this purpose.

As for the USSR draft resolution, which has been irregularly distributed, as I understand it, it is beneath contempt except for its only obvious use, namely, its distribution as a propaganda leaflet.

As regards the torrent of abuse which we next heard in connexion with item 5 on the provisional agenda, let me just say this. For the representative of a country which maintains millions of its own compatriots in slave labour camps in unspeakable conditions, which has frequently transported whole populations in cattle-trucks to Siberia, whose whole way of life is based on recruiting slaves for the labour force by means of the secret police—for the representative of such a government to denounce other governments for alleged misdemeanours as regards political prisoners is just about as nauseating a spectacle as that of Satan rebuking sin.

In any case, I do not myself propose to deal with the substance of item 5. It is perfectly clear that the Security Council has no jurisdiction in the matter at all, and that it would be wholly improper for the item to be included in the definitive agenda. The matters with which the communication from the President deals obviously do not constitute a threat to the peace. They are clearly within the sphere of Greek domestic juris-

le point en question à l'ordre du jour — discours qui aborde du reste le fond du problème.

En ce qui concerne la première imprécation publicitaire que nous venons d'entendre, tout ce que je puis dire, c'est que je constate que le Gouvernement de l'URSS considère les graves accusations formulées par le Gouvernement central du peuple de Chine contre le Gouvernement des États-Unis comme entièrement fondées et indiscutables, et cela avant qu'aucun effort n'ait été fait pour les étudier, avant qu'une enquête impartiale n'ait été ordonnée, et avant que les points de vue d'aucune des personnes assises à cette table n'aient même été entendus. Y avait-il des observateurs soviétiques sur place, près du fleuve Yalu, le jour où s'est produit l'incident dont il est fait état? Dans la négative, comment le Gouvernement de l'Union soviétique sait-il que les affirmations du Gouvernement central du peuple de Chine sont fondées? Elles peuvent l'être, mais comment sait-il qu'elles le sont? Bien entendu, il n'en sait rien. Il s'efforce simplement de profiter de cet incident dans toute la mesure du possible, pour créer le maximum de tension entre le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Heureusement, la manoeuvre est si apparente, que nous pouvons espérer — nous pouvons au moins espérer — que les intéressés ne s'y laisseront pas prendre.

En ce qui concerne le fond de la question, et le fond de la question en ce moment est seulement de savoir si ce point figurera ou non à l'ordre du jour, je puis seulement dire que ma délégation ne s'opposera certainement pas à l'inscription à l'ordre du jour. Il me semble important, dirai-je, que le Conseil de sécurité examine cette question et s'efforce d'établir les faits. C'est la raison d'être du Conseil de sécurité, et, lorsque nous examinerons la question la semaine prochaine, j'espère donc que nous serons saisis de propositions constructives à cette fin.

Quant au projet de résolution de l'URSS — lequel a été, je crois, distribué d'une façon non conforme à la procédure régulière — il ne mérite pas une seconde de retenir l'attention, si ce n'est pour noter la fin qu'on s'est proposé d'atteindre, à savoir d'assurer la distribution d'un texte de propagande.

En ce qui concerne le flot d'insultes sous lequel nous avons été ensuite submergés à propos du point 5 de l'ordre du jour provisoire, je me bornerai à dire ce qui suit: quand le représentant d'un pays qui garde des millions de ses propres compatriotes dans des camps de travail forcé dans des conditions effroyables, d'un pays qui a fréquemment déporté dans des wagons à bestiaux des populations entières jusqu'en Sibérie, d'un pays dont tout le système repose sur le recrutement de travailleurs forcés par la police secrète, quand le représentant d'un tel gouvernement vient dénoncer d'autres gouvernements pour de prétendus mauvais traitements à l'égard de prisonniers politiques, ce spectacle donne la nausée comme celui de Satan dénonçant le péché.

En tout cas, je ne me propose pas de traiter du point 5 quant au fond. Il est manifeste que le Conseil de sécurité n'a aucune compétence en la matière et qu'il serait tout à fait inapproprié de faire figurer ce point à l'ordre du jour définitif. Il est évident que les questions auxquelles la communication du Président a trait ne constituent pas une menace à la paix. Elles sont manifestement de la compétence nationale du Gouver-

diction, and the United Nations under Article 2, paragraph 7 of the Charter is therefore precluded from discussing them.

A further reason which makes it quite inappropriate for the Security Council to consider this question is that all the aspects of the Greek question which come properly within the sphere of the United Nations will be considered under item 22 of the agenda for the forthcoming session of the General Assembly. I can only assume that the USSR representative, in his capacity as President of the Council, has included this item in the provisional agenda purely for propaganda purposes, in the hope that, during the three weeks before the General Assembly, he will have the opportunity of airing the views of his Government, which will, no doubt, be repeated interminably by the Soviet representatives at the Assembly when the Greek question is debated by that body.

I see no reason why we should oblige the USSR representative in this way; I therefore move that this item should be struck from the agenda.

Mr. AUSTIN (United States of America): We are about to wind up an historic month. The month of August 1950 will certainly be a red-letter month. In the Security Council of the United Nations, it has been characterized by colossal contempt for the simple rules of the game of life, disregard of good morals and good behaviour, and the use of this great forum to heap contumely upon men of honour, character and dignity, and upon great nations which love freedom and which have gained it at great expense. We have endured through a month of continuous and complete sabotage of parliamentary law and common procedure in parliamentary bodies and of endless disrespect for those rules which have been regarded as the means of facilitating and hastening the performance of business in all parliamentary bodies throughout the free world.

And it has risen to a climax today. Have we ever witnessed the equal of this?

Two items have been placed on the provisional agenda by the President, under the rules, and have thus far been objected to by many members of the Security Council; that is, on the preliminary question of whether those items should be on the agenda of the Security Council, there are apparently objections on the part of enough members to make it uncertain whether those items will indeed be on the agenda. But without those items being on the agenda at all, we have listened to the representative of the Soviet Union—when he is speaking in that capacity—launch upon a discussion of the substance of those two items in regard to which there is still a question as to whether or not they shall be on the agenda.

And not only that. It is not only a question of arguing the case. Being possessed of another capacity, he also makes a finding and declares the judgment. He makes a claim, which is contained in these accusations, of barbarous killing, of wilful aggression, of intentional crossing of the boundary line, of the bombing of in-

vernement grec, et le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte interdit donc à l'Organisation des Nations Unies de les examiner.

Une autre raison pour laquelle il ne convient nullement que le Conseil de sécurité s'occupe de cette question est que tous les aspects de la question grecque qui sont réellement de la compétence de l'Organisation des Nations Unies seront examinés à propos du point 22 de l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale. Je puis seulement supposer que le représentant de l'URSS, en sa qualité de Président du Conseil, a fait figurer ce point à l'ordre du jour provisoire pour des raisons de pure propagande, dans l'espoir que, pendant les trois semaines qui nous séparent de la session de l'Assemblée générale, il aura la possibilité d'exprimer longuement le point de vue de son Gouvernement, le point de vue que les représentants soviétiques à l'Assemblée exprimeront de nouveau et interminablement lorsque cet organe étudiera la question grecque.

Je ne vois pas de raison de rendre ce service au représentant de l'URSS, et c'est pourquoi je propose de supprimer ce point de l'ordre du jour.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Nous arrivons au terme d'un mois historique. Le mois d'août 1950 figurera naturellement dans le calendrier en lettres rouges. Au Conseil de sécurité des Nations Unies, il a été marqué par un mépris monstrueux des règles du jeu les plus élémentaires, le mépris des bonnes mœurs et de la bonne conduite, l'utilisation de cette noble tribune pour accumuler des injures sur des hommes d'honneur, de cœur, des hommes qui ont le souci de la dignité, et sur de grandes nations qui aiment la liberté et qui l'ont acquise au prix de grands sacrifices. Nous avons subi pendant un mois le sabotage continu et total du droit parlementaire et de la procédure normale des organes parlementaires ainsi qu'un mépris continu des règles qu'on regarde dans tous les pays du monde comme les moyens de faciliter et d'accélérer les travaux de tous les organes parlementaires.

Et, aujourd'hui, nous sommes arrivés au faite. Avons-nous jamais vu rien qui en approche?

Le Président, s'appuyant sur le règlement, a inscrit deux points à l'ordre du jour provisoire, et, jusqu'ici, de nombreux membres du Conseil de sécurité ont formulé des objections; je veux dire qu'apparemment assez de membres ont formulé des objections sur la question préliminaire de l'inscription de ces points à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour qu'il soit douteux que ces points puissent effectivement figurer à l'ordre du jour. Mais, sans que ces points figurent à l'ordre du jour, nous avons entendu le représentant de l'URSS — parlant en cette qualité — déclencher un débat sur le fond de ces deux questions, au sujet desquelles se pose toujours la question de savoir si elles figureront ou non à l'ordre du jour.

Ce n'est pas tout. Il ne s'agit pas seulement d'un débat sur l'affaire. Parlant en son autre qualité, il aboutit aussi à des conclusions et prononce son verdict. Il affirme, en tant qu'accusateur, qu'il y a eu meurtres barbares, agression délibérée, violation de frontière intentionnelle, bombardement de civils innocents — et

nocent civilians—and then he declares that it is so. Advocate, judge—what next? What would he be next, if he could?

I say that this demonstration will have its repercussions in the world. People will draw from such conduct the natural inferences, and even those people who live in his own country, and the peoples who live in the territories of his country's satellites, will have their confidence in the "ruling circle" shaken.

These items are not yet on the agenda. I am not going to violate the law just because he has; I am going to tell the Council honestly and candidly what our position is in regard to placing these items on the agenda, and then I shall stop—reserving, of course, the right to discuss the merits of the case if the items are placed on the agenda. And I trust that I shall not violate the common sense of the peoples of the world by making extravagant, sickening claims such as those we have had to listen to here today. Is it possible that those who make these absurd charges believe that the peoples of the world have not intelligence enough to see through them?

It is possible, of course, that the boundary line has been crossed. That is a possibility in any war; especially in a northern country, climatic conditions sometimes brings about the accidental crossing of a boundary. But to come here and charge the soldiers of the United States, who love life and who are humane and who fight only for principle and never as aggressors—to charge them with crossing a boundary and bombing innocent civilians, is beyond the credulity of anybody on earth.

I want to say one thing that does not affect the position of my Government concerning the very complex questions in Asia; I am led to say this by what the representative of the Soviet Union has said about our colleague, Mr. Tsiang, the lawful representative of the Government of China. Notwithstanding the claims to the contrary, that is what Mr. Tsiang is, in fact and in law. And he sits with us as an honoured and respected colleague. When the charge was made that he had no interest in his own people—his beloved people of China—I could not sit here and silently take that. For I know Chinese characteristics from intimate experience and study, and we all know Mr. Tsiang from very close association—and if ever there was a more dastardly public charge than the one made here, we have not heard of it. I hope that Mr. Tsiang will retire tonight believing that he has the confidence of his colleagues on the Security Council. We bow low to his learning and his erudition and his honesty and his honour. And if we disagree with him politically in the Security Council at any time, it will not be a reflection upon his honour or his integrity or his fidelity to his dear people.

We are going to favour putting the subject matter that is contained in item 4 before the Security Council because it is a charge against the United States of America. I think it is contemptuous to put this propaganda language here—certainly after the debate we had at our last meeting and the action taken by the Council

ensuite il déclare qu'il en est ainsi. Procureur, juge — et puis? Que serait-il ensuite, s'il le pouvait?

Je déclare que ces manifestations auront leurs répercussions dans le monde. Le monde tirera les conclusions naturelles de cette conduite, et même ceux qui vivent dans le propre pays du Président et ceux qui vivent sur le territoire des satellites de son pays seront ébranlés dans leur confiance dans le "milieu dirigeant".

Les points dont nous discutons ne figurent pas encore à l'ordre du jour. Je ne vais pas violer les règles simplement parce qu'il l'a fait; je vais honnêtement et simplement dire au Conseil quelle est notre attitude en ce qui concerne l'inscription de ces points à l'ordre du jour, et puis je m'arrêterai — en me réservant, bien entendu, le droit de discuter le fond de ces questions si elles sont inscrites à l'ordre du jour. Je suis certain aussi que je n'irai pas à l'encontre du bon sens du monde entier en avançant des affirmations aussi insensées et insupportables que celles que nous avons eu à entendre ici aujourd'hui. Est-il possible que ceux qui les ont formulées croient que le monde ne possède pas assez d'intelligence pour percer les accusations absurdes qu'ils profèrent?

Il est possible, bien sûr, que la frontière ait été franchie. Cette possibilité existe dans toutes les guerres, particulièrement dans un pays septentrional où les conditions atmosphériques peuvent parfois provoquer le franchissement accidentel d'une frontière. Mais venir accuser ici les soldats des Etats-Unis — qui aiment la vie, qui sont humains et qui ne combattent que pour une idée et jamais comme agresseurs — venir les accuser de franchir une frontière et de bombarder des civils innocents, cela dépasse les limites de la crédulité.

Je tiens à faire une déclaration qui n'affecte en rien la position de mon Gouvernement à l'égard des questions très complexes qui se posent en Asie. Je suis conduit à le faire par ce qu'a dit le représentant de l'Union soviétique au sujet de notre collègue M. Tsiang, représentant légal du Gouvernement chinois. Nonobstant ce que l'on peut prétendre pour démontrer le contraire, M. Tsiang a bien, en fait et en droit, cette qualité. Il est, parmi nous, un collègue honoré et respecté. Lorsque l'on prétend que les intérêts de son propre peuple ne le concernent pas — ce peuple chinois qu'il aime tant — je ne puis rester silencieux. Je connais en effet, par ma propre expérience et par l'étude que j'en ai faite, le caractère chinois. Nous connaissons tous M. Tsiang, et nous entretenons avec lui des relations étroites. Jamais il n'a été porté accusation publique plus infâme que celle que nous avons entendu formuler ici. J'espère que M. Tsiang quittera ce soir cette salle convaincu qu'il a la confiance de ses collègues du Conseil de sécurité. Nous nous inclinons devant son savoir, son érudition, son honnêteté et son honorabilité, et, si nous sommes parfois en désaccord politique avec lui au Conseil, cela ne porte en rien atteinte à son honneur, à son intégrité et à sa fidélité envers le peuple qu'il aime.

Nous appuierons la proposition de soumettre au Conseil de sécurité la question qui fait l'objet du point 4 de l'ordre du jour provisoire, parce qu'elle constitue une accusation contre les Etats-Unis d'Amérique. Je crois qu'il est méprisable d'utiliser ici le langage de la propagande, surtout après les débats qui ont eu lieu au

in changing the language of an item from a form which was obnoxious to a form which dealt with the subject matter. Without passing judgment, or trying to do so, I say that of course we object to that language.

But let me say something with regard to the facts. I am dealing only with facts affecting the question of whether this item ought to go on the agenda. I say that it ought to be placed on the agenda, but I say that it ought to be placed on the agenda in another form—and that is something that the Security Council can take care of. In any event, there was submitted to the Security Council, on 28 August, a communication from Chou En-lai [S/1722], complaining that military aircraft operating under the Unified Command in Korea had flown over and strafed Chinese territory in Manchuria. I am the one who is saying that they were operating under the Unified Command; I do not say that Chou En-lai said so. What he said was quite different: he said that it was United States aircraft, thus, in effect, trying to convert the situation from a United Nations situation to a United States situation.

On 29 August, on behalf of my Government, I submitted to the Council a reply [S/1727] to the complaint, which read in part as follows:

"The instructions under which aircraft are operating under the Unified Command in Korea strictly prohibit them from crossing the Korean frontier into adjacent territory. No evidence has been received to indicate that these instructions have been violated. The United States, for its part, would welcome an investigation on the spot by a commission appointed by the Security Council."

As soon as my Government received the complaint from Mr. Chou En-lai, the United States military authorities, operating under the Commander of the United Nations forces in Korea, were instructed to make an immediate investigation in order to determine whether there was any evidence to indicate that the charges were well-founded. Reports have now been received which indicate that one F-51 aircraft of the 67th Fighter-Bomber Squadron may have, by mistake, violated Chinese territory in Manchuria and strafed an air-strip in the late afternoon of 27 August 1950. This evidence has not been fully confirmed but it indicates a possibility that one F-51 aircraft may have attacked an air-strip at Antung in Manchuria, which is approximately five miles from the Korean border.

As stated in my communication of 29 August 1950, strict instructions have been issued by the military authorities of the Unified Command in Korea to confine the operations of aircraft to the territory of Korea. For example, on 29 June 1950, in an order to the military forces, it was stated that special care should be taken to ensure that operations in North Korea were well clear of the frontier.

Again, on 2 July 1950, the Secretary of the Air Force of the United States directed the Commanding General of Air Force Operations to emphasize the necessity of full briefing to air crews so that there

cours de notre dernière séance et la décision prise par le Conseil de modifier la forme odieuse sous laquelle nous était proposé un point de l'ordre du jour de façon à le libeller en termes plus conformes au sujet. Sans vouloir porter un jugement sur ce point et sans même tenter de le faire, je me bornerai à dire que nous nous opposons à la forme primitive sous laquelle la question était inscrite à l'ordre du jour.

Qu'on me permette d'ajouter quelques mots sur les faits. Je ne mentionnerai que ceux qui peuvent influencer sur l'inscription de la question à l'ordre du jour. Je déclare qu'elle doit être inscrite, mais sous une autre forme, et c'est là un point que le Conseil de sécurité peut régler. Quoi qu'il en soit, le Conseil de sécurité a été saisi le 28 août d'une communication de Chou En-lai [S/1722], par laquelle celui-ci se plaint que des avions militaires opérant sous le Commandement unifié en Corée ont survolé et bombardé le territoire chinois en Mandchourie. C'est moi qui précise que ces avions opéraient sous le Commandement unifié. Je ne dis pas que Chou En-lai l'ait indiqué. Ce qu'il a dit est tout différent: selon lui, il s'agissait d'avions des forces militaires des Etats-Unis. Ainsi, il tentait de mettre sur le compte des Etats-Unis ce qui est en fait une action entreprise par les Nations Unies.

Le 29 août, au nom de mon Gouvernement, j'ai soumis au Conseil une réponse [S/1727] à cette plainte, dont je citerai le passage suivant:

"Les instructions données aux aviateurs placés sous les ordres du Commandement unifié en Corée leur interdisent formellement de franchir la frontière coréenne et de survoler un territoire adjacent. Rien ne montre qu'ils aient désobéi à ces instructions. Les Etats-Unis seraient heureux de voir une commission nommée par le Conseil enquêter sur les lieux."

Dès que mon Gouvernement a reçu la plainte de M. Chou En-lai, les autorités militaires américaines placées sous les ordres du Commandant en chef des forces des Nations Unies en Corée ont été chargées d'entreprendre immédiatement une enquête afin de découvrir si les accusations étaient fondées. Nous venons de recevoir des rapports d'où il ressort qu'un appareil F-51 de la 67ème escadrille de bombardiers-chasseurs peut avoir violé par erreur le territoire chinois en pénétrant en Mandchourie et en attaquant une piste d'atterrissage à la fin de l'après-midi du 27 août 1950. Les faits n'ont pas été pleinement confirmés, mais il semble possible qu'un appareil F-51 ait attaqué une piste d'atterrissage à Antung en Mandchourie, approximativement à huit kilomètres de la frontière coréenne.

Ainsi que je le déclarais dans ma communication du 29 août 1950, le Commandement unifié en Corée a donné ordre aux autorités militaires de limiter les opérations aériennes au territoire de la Corée. Ainsi, dans un ordre donné le 29 juin 1950 aux forces armées, il leur était recommandé de veiller tout particulièrement à ce que les opérations exécutées en Corée du Nord aient lieu à distance de la frontière.

Le 2 juillet 1950, à nouveau, le Ministre de l'air des Etats-Unis a chargé le général commandant en chef des opérations aériennes d'ordonner expressément aux équipages d'éviter tout risque d'attaque entre des ob-

would be no possibility of attacking targets beyond the territory of North Korea.

These same instructions were again emphasized at the beginning and middle of August for the benefit of the military command.

The evidence which has so far been developed, indicating as it does the possibility that an aircraft of the United Nations forces in Korea may have violated the territory of Manchuria and attacked an air-strip there, serves only to emphasize the desirability of sending a United Nations commission to that area in order to make an objective investigation of these charges. My Government believes that the Security Council should establish such a commission without delay. The authorities in North Korea and Manchuria should provide it with the necessary freedom of movement and safe conduct so that it may make a thorough investigation of the facts.

For their part, the United States military authorities would extend to the commission full co-operation, including access to pertinent records. The commission, when established, can make an immediate investigation of the incident alleged in the complaint to have occurred on 27 August. If it is found that an attack did in fact occur, my Government is prepared to make payment to the Secretary-General, for appropriate transmission to the injured parties, of such damages as the commission shall find to be fair and equitable. In such case, my Government will see to it that appropriate disciplinary action is taken. I am requesting the Secretary-General to transmit a copy of my statement to the Council this afternoon to Mr. Chou En-lai.

I should be prepared to accept item 4 on the agenda, but I believe that the Security Council in fairness ought to change the wording of it to read: "Complaint of bombing of Chinese territory by United Nations aircraft." If the President is unwilling to accept that amendment, I am prepared to move that that part of the agenda should be amended before it is submitted for acceptance or rejection by the Council.

I have not finished, but I have no intention of making a long speech and detaining the Council because I realize what time it is. However, I think the Council has to give heed to what the representative of Egypt has said: that we have to make our agenda an instrument that can be useful and that can expedite the transaction of our business.

I also endorse the statement of the representative of the United Kingdom and agree with him except as regards item 5, which reads as follows:

"The unceasing terrorism and mass executions in Greece:

(a) Letter dated 29 August 1950 from the President of the Security Council addressed to the members of the Security Council (S/1735)."

I do not agree that a vote should be taken on a proposal for the exclusion of this item from the agenda because, under the rules of the Council, it is not necessary to take that hazard. It is not necessary to secure a majority of seven votes in order to keep this item off the agenda. The question arises in normal form: shall it be on the agenda? The risk of its deletion is

jectifs situés au-delà des frontières du territoire de la Corée du Nord.

L'ordre a été renouvelé au début et au milieu d'août à l'intention du Commandement militaire.

Les informations qu'il a été possible de recueillir jusqu'à présent et qui semblent indiquer qu'un avion des forces armées des Etats-Unis en Corée aurait pu violer le territoire de la Mandchourie et y aurait attaqué une piste d'atterrissage, ne font que faire ressortir davantage l'intérêt qu'il y aurait à envoyer une commission des Nations Unies dans cette région pour faire une enquête objective sur ces accusations. Mon Gouvernement pense que le Conseil de sécurité devrait constituer cette commission sans délai. Les autorités de la Corée du Nord et de la Mandchourie devraient lui garantir la liberté de mouvement et la sécurité qui lui permettraient de procéder à une enquête approfondie sur les faits.

De leur côté, les autorités militaires des Etats-Unis accorderaient à la commission leur entière collaboration, y compris l'accès à tout document se rapportant à la question. Une fois créée, la commission pourrait immédiatement procéder à une enquête sur l'incident qui a donné lieu à la plainte du 27 août. Si l'on constatait qu'une attaque a effectivement eu lieu, mon Gouvernement serait prêt à verser au Secrétaire général, pour qu'il les transmette, dûment aux parties lésées, les dommages-intérêts que la commission jugerait justes et équitables. Dans ce cas, mon Gouvernement veillera à ce que des mesures disciplinaires appropriées fussent prises. Je demande au Secrétaire général de transmettre à M. Chou En-lai une copie de la déclaration que j'ai faite au Conseil cet après-midi.

Je serais prêt à accepter l'inscription du point 4 à l'ordre du jour, mais je crois qu'en toute équité le Conseil de sécurité devrait en modifier la rédaction comme suit: "Plainte pour bombardement du territoire chinois par un avion des Nations Unies". Si le Président ne veut pas accepter cet amendement, je suis prêt à présenter une motion tendant à amender cette partie de l'ordre du jour avant qu'elle ne soit soumise au Conseil pour être adoptée ou rejetée.

Je n'en ai pas fini, mais je n'ai pas l'intention de faire un long discours et de retenir le Conseil parce que je me rends compte de l'heure. Toutefois, je pense que le Conseil doit tenir compte de ce qu'a dit le représentant de l'Egypte, à savoir que nous devons faire de l'ordre du jour un instrument utile, qui nous permette d'accélérer nos travaux.

Je m'associe aussi à la déclaration du représentant du Royaume-Uni, sauf en ce qui concerne le point 5, rédigé comme suit:

"Terreur incessante et exécutions en masse en Grèce:

"a) Lettre, en date du 29 août 1950, adressée aux membres du Conseil par le Président du Conseil de sécurité (S/1735)."

Je n'accepte pas que ce point soit présenté au Conseil sous la forme d'une motion qui ne peut être écartée que par un vote; en effet, aux termes de son règlement, le Conseil n'est pas tenu de prendre ce risque. Il n'est pas nécessaire de réunir une majorité composée de sept membres du Conseil pour que cette question ne figure pas à l'ordre du jour. La question se présente

to be assumed by the President. If he does not secure the necessary seven votes, the answer is "no" and the item goes off the provisional agenda. Therefore I ask that we be excused by the United Kingdom representative from putting this question to the vote in the way he suggests, and that we handle this matter in the same way in which the question of the agenda has always been handled.

I am opposed to the inclusion of this item. In the first place, it is very unfair to write it in this way, and equally unfair to include only the letter that is mentioned in the agenda and exclude the letter [S/1749] which the representative of Greece has addressed to the Council. They should all be included if any are.

The United States delegation opposes the inclusion of item 5 because it considers that this strange communication should not be entertained by the Security Council. Among all the wild charges contained in this item, there is no single coherent suggestion that there is a threat to international peace or even an international dispute.

It is just as well that no such precedent is set. After almost four years of continuous concern by the United Nations with the problem of the threat to the territorial integrity and political independence of Greece, the Council knows that the essence of the problem has been the effort of international communism, incited by, supported by and directed from Cominform countries, to overthrow the constitutional government of Greece through force and terror. The General Assembly confirmed the existence of that threat in 1947, 1948 and 1949.

During the course of the consideration of this problem in the past, charges like those of item 5 have been made every year by the Soviet group. Their patent purpose has been to divert the United Nations from the real problem of aggression against Greece.

On all those occasions the United Nations has recognized the introduction of the question of Greek executions as an obvious manoeuvre. We have heard it before. It is still a manoeuvre, and the delegation of the United States proposes that the item should not be supported.

I shall not indulge in a discussion of these two draft resolutions which have been introduced out of order, at this time. However, when they do come up for consideration by the Council, I think I shall have something more to say.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The President finds the United States representative's statement somewhat contradictory. On the one hand, he said that we should not prejudge the issue in the phrasing of the item to be included in the agenda and should not state whose forces were responsible for the bombing. On the other hand, he suggested that those forces should be referred to as "United Nations forces" and at the same time that the Security Council should investigate and study this question. The President considers that, if it is felt that the issue should not be prejudged in the title, the item should be called simply: "Complaint of bombing by air forces of the territory

sous une forme normale: sera-t-elle inscrite à l'ordre du jour? C'est au Président de courir le risque qu'elle n'y figure pas. S'il n'obtient pas les sept voix nécessaires, la réponse est non, et le point ne figure pas à l'ordre du jour. Je prie donc le représentant du Royaume-Uni de ne pas nous demander de mettre cette question aux voix sous la forme qu'il propose, et je demande que nous traitions cette question selon la procédure que nous avons toujours employée pour l'ordre du jour.

Je suis opposé à l'inscription de cette question. D'abord, il est absolument injuste de lui donner ce libellé, et il l'est également de mentionner seulement la lettre indiquée dans l'ordre du jour, sans mentionner celle que le représentant de la Grèce a adressée au Conseil [S/1749]. Il faut mentionner toutes les lettres, dès l'instant que l'on en mentionne une.

La délégation des Etats-Unis est opposée à l'inscription du point 5, parce qu'à son avis, le Conseil de sécurité n'a pas à donner suite à cette étrange communication. L'ensemble d'accusations extravagantes faites sous le couvert de ce point ne contient aucune allévation cohérente permettant de croire qu'il existe une menace contre la paix internationale ou même un différend international.

Mieux vaut ne pas créer de précédent de ce genre. Après quatre années au cours desquelles l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de s'occuper de la menace contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Grèce, le Conseil sait qu'essentiellement ce problème ne s'est posé qu'en raison des efforts tentés par le communisme international, poussé, soutenu et dirigé par le pays du *Cominform*, pour renverser, par la force et par la terreur, le Gouvernement constitutionnel de la Grèce. L'Assemblée générale a confirmé l'existence de cette menace en 1947, en 1948 et 1949.

Au cours de l'examen dont cette question a fait l'objet dans le passé, le groupe soviétique a formulé chaque année des accusations comme celles qui figurent sous le point 5. Il visait manifestement à détourner l'attention des Nations Unies de la question réelle, qui était celle de l'agression commise contre la Grèce.

Chaque fois, les Nations Unies ont reconnu que l'introduction de la question des exécutions en Grèce constituait une manoeuvre manifeste. Nous avons déjà entendu cette accusation. Il s'agit encore d'une manoeuvre, et la délégation des Etats-Unis propose de ne pas inscrire cette question à l'ordre du jour.

Je ne me livrerai pas maintenant à un examen de ces deux résolutions, qui n'ont pas été présentées conformément à la procédure normale. Mais, quand le Conseil abordera leur examen, je pense que j'aurai des observations complémentaires à présenter.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le Président constate que la déclaration du représentant des Etats-Unis est quelque peu contradictoire. Celui-ci déclare, d'une part, qu'il n'est pas sage de préjuger la question dont on propose l'inscription à l'ordre du jour en indiquant dans le libellé même de l'ordre du jour le pays auquel appartiennent les forces militaires qui ont commis ces bombardements. Mais, d'autre part, il propose de dire qu'il s'agit des "forces des Nations Unies", pour que le Conseil puisse étudier cette question. Le Président estime que, si l'on veut éviter de préjuger la question en la portant à l'ordre du jour, il serait plus sage de la formuler en ces termes: "Plainte pour bom-

of the People's Republic of China", without saying whose forces they are.

If the United States representative does not object, the President would prefer the following formulation of the item: "Complaint of bombing by air forces of the territory of the People's Republic of China". This would follow the precedent set in items 2 and 3 of the agenda. Item 2 reads: "Complaint of aggression upon the Republic of Korea". It does not say by whom. Item 3 of the agenda as adopted reads: "Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)". It too does not say who carried out the invasion.

Therefore it would be advisable to phrase this item with the same impartiality.

As President, I take note of the United States representative's proposal, but feel that my phrasing would be preferable.

Mr. AUSTIN (United States of America): I would settle for the following language, if it meets with the President's good judgment, and the reason I would do so is because it removes the implication and the political decision that seems to be implied in the language the President has suggested. I am willing to follow the precedent the President named. We state in item 3, "Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)". Item 4, therefore, could read: "Complaint of bombing of China". If the item were so worded, we should avoid prejudging any political or other questions. If we could agree on that, that would be satisfactory to me.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Naturally, we mean Chinese territory and Chinese people, regardless of their political beliefs.

We shall therefore word this item as the United States representative suggests, namely, complaint of aerial bombardment of Chinese territory — or the territory of China. The territory of China would sound better in Russian. As to the English, it will be as you wish.

Mr. QUEVEDO (Ecuador): I asked to speak because I intended to explain the vote I am going to cast, but I am going to give a sense of relief to all my colleagues. The matter of the inclusion or non-inclusion of the items in the agenda has been so dealt with that it seems unnecessary for me to speak. I reserve the right to speak again if any other representatives do so and I think it necessary.

Mr. LACOSTE (France) (*translated from French*): My delegation does not see any practical purpose in adding new subjects to an agenda when, after a whole month, we have not even been able to start discussing the first item. Consequently, without in any way prejudging the substance of the question which the President proposes should be added to the agenda for this meeting as item 5, entitled: "The unceasing ter-

bardement par des forces aériennes du territoire de la République populaire de Chine", sans décider à l'avance à qui appartiennent les forces en question.

Si le représentant des Etats-Unis n'y voit aucune objection, le Président soumettra cette question à l'attention du Conseil sous la forme suivante: "Plainte pour bombardement par des forces aériennes du territoire de la République populaire de Chine" conformément au précédent créé par la formule adoptée pour les points précédents, les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Le point 2 s'intitule: "Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée". Il n'indique pas qui a commis cette agression. Le point 3 de l'ordre du jour du Conseil s'intitule: "Plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose)". Là encore, on ne dit pas qui a commis cette invasion.

Il serait donc judicieux d'inscrire la question qui nous occupe sous une forme également impersonnelle.

En qualité de Président, je tiens compte de la proposition du représentant des Etats-Unis, mais j'estime que la formule que je propose serait la plus judicieuse.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je préférerais, si le Président y donne son assentiment, le libellé suivant qui, à la différence de celui que le Président a proposé, ne préjuge pas la question et n'a aucun caractère politique. Je suis prêt à me conformer au précédent cité par le Président. Le point 3 étant libellé "Plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose)", le point 4 pourrait se lire: "Plainte pour bombardement du territoire chinois". En rédigeant la question sous cette forme, on éviterait de préjuger toute question politique ou autre. Si nous pouvons nous mettre d'accord à ce sujet, cette solution me satisferait.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Il s'agit sans doute du territoire chinois et de la population chinoise, quelles que soient les convictions politiques de cette dernière.

Dans ce cas, nous pouvons donner à ce point le libellé que propose le représentant des Etats-Unis: "Plainte pour bombardement par des forces aériennes du territoire chinois", ou "du territoire de la Chine". En russe, il vaudrait mieux dire: "territoire de la Chine". Quant à la version anglaise, je vous laisse le soin de trouver la formule la meilleure.

M. QUEVEDO (Equateur) (*traduit de l'anglais*): J'avais demandé la parole pour expliquer mon vote, mais ma déclaration va faire éprouver un sentiment de soulagement à tous mes collègues. La question de savoir s'il faut ou non faire figurer ces points à l'ordre du jour a été examinée de manière si approfondie, qu'il me semble inutile d'y revenir. Je me réserve le droit de reprendre la parole si d'autres représentants font des interventions et si je l'estime nécessaire.

M. LACOSTE (France): La délégation française n'aperçoit pas, quant à elle, l'utilité pratique que présente l'addition de nouveaux sujets à un ordre du jour dont, au bout d'un mois entier, le premier point n'a même pas pu être abordé. C'est pourquoi, sans préjuger en aucune manière le fond de la question que le Président nous propose d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance comme point 5 intitulé: "Terrorisme

rorism and mass executions in Greece", the French delegation does not think there is any reason to include this item in the agenda and we shall therefore vote against its inclusion if the question is put to the vote.

We shall, however, make an exception for item 4, concerning the alleged bombing in China by United States forces, because we consider that this point is really a corollary of item 2, namely, "Complaint of aggression upon the Republic of Korea", which has been on our agenda since 25 June.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The delegation of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS reserves the right to speak on the substance of this question when the item on the agenda on the bombing of the territory of China comes up for discussion.

As to the United Kingdom representative's statement and his slanderous attacks on the Soviet Union, I must inform him that those millions of persons and, in fact, the entire population of the Soviet Union enjoy complete and absolute freedom. No one, however, expects or can expect any other statement from the representative of the United Kingdom, which has for centuries oppressed hundreds of millions of colonial slaves, building its fortunes on their blood, bones, and lives.

Mr. BEBLER (Yugoslavia): I merely want to explain my vote. I have no remarks to make on item 4, since it seems that there is general agreement on the inclusion of the item and on the form in which it is to be included. As far as item 5 is concerned, I intend to vote in favour of its inclusion. I shall do so because I feel that the Security Council should do something in order to try to save the lives and alleviate the fate of people many of whom waged a gallant struggle during the Second World War against the Axis invaders of their country and fought in the post-war period for a democratic pattern of things in Greece. I think that the Council should take that action because it is the only principal organ of the United Nations at present in session. This, I believe, explains why I intend to vote in favour of the inclusion of this item, without prejudging the question of whether this Council is really competent to deal with such matters.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): It is proposed that item 4 should be included in the agenda in the following form: "Complaint of air bombing of the territory of China".

If there are no objections, we shall adopt this item in that form without a vote and shall vote only on the inclusion or non-inclusion of item 5, concerning terrorism in Greece.

Mr. ALVAREZ (Cuba) (*translated from Spanish*): I am very sorry that, perhaps owing to the fact that I spoke in Spanish, my remarks were not correctly interpreted by the President. I stated clearly that my delegation accepted neither item 4 nor item 5 and I cannot understand how the President can claim that

et exécutions en masse en Grèce", la délégation française estime qu'il n'y a pas lieu de l'inscrire à cet ordre du jour et se propose, si l'opportunité de cette inscription est mise aux voix, de voter contre.

Elle fera cependant exception pour le point 4, relatif à de prétendus bombardements américains en Chine, parce qu'elle estime que ce point est en réalité un corollaire du point 2, "Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée", déjà inscrit depuis le 25 juin à l'ordre du jour du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La délégation de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES se réserve le droit de répondre quant au fond de la question qui nous occupe au cours de la discussion du point de l'ordre du jour relatif aux bombardements du territoire de la Chine.

En ce qui concerne la déclaration du représentant du Royaume-Uni et les attaques calomnieuses qu'il a lancées contre l'URSS, je dois déclarer que les millions de personnes qui constituent l'ensemble de la population de l'Union soviétique jouissent d'une liberté entière et absolue. Pourtant, personne ne s'attendait et ne saurait s'attendre à une autre déclaration de la part du représentant du Royaume-Uni dont le pays a, pendant des siècles, opprimé des centaines de millions d'esclaves coloniaux, tirant son bien-être de leur sang, de leurs corps et de leur vie.

M. BEBLER (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Je me bornerai à expliquer mon vote. Je n'ai aucune observation à formuler au sujet du point 4, puisque le Conseil paraît d'accord sur son inscription à l'ordre du jour et sur sa rédaction. Quant au point 5, je voterai en faveur de son inscription à l'ordre du jour, car j'estime que le Conseil devrait faire quelque chose pour essayer de sauver la vie et d'alléger les souffrances de ceux qui, en grand nombre, ont combattu vaillamment pendant la deuxième guerre mondiale pour repousser l'invasion des Puissances de l'Axe et qui, après la guerre, ont lutté pour l'établissement de la démocratie en Grèce. Je pense que le Conseil devrait adopter cette ligne de conduite, puisqu'il est le seul des organes principaux des Nations Unies qui soit actuellement en session. Ainsi s'explique mon intention de voter en faveur de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, sans préjuger la question de savoir si le Conseil est réellement compétent pour traiter d'affaires de cet ordre.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Nous sommes saisis d'une proposition tendant à inscrire le point 4 à l'ordre du jour sous la forme suivante: "Plainte pour bombardement par des forces aériennes du territoire de la Chine".

Si personne n'élève d'objection, nous inscrirons ce point à l'ordre du jour dans les termes indiqués sans le mettre aux voix, et il ne sera procédé à un vote que sur la question de savoir si le point 5, relatif à la terreur en Grèce, sera ou non porté à l'ordre du jour.

M. ALVAREZ (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): Je regrette beaucoup que, en raison sans doute du fait que j'ai prononcé mon discours en espagnol, celui-ci n'ait pas été exactement compris par le Président. J'ai dit nettement que nous n'acceptons pas de voir inscrire les points 4 et 5 à l'ordre du jour, et je ne

there is full agreement on their inclusion without taking into account what has been said by a representative in the Security Council.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The representative of Cuba is fully entitled to speak in Spanish. As regards the substance of the question, I take his remarks to mean that he is pressing for a vote on item 4 as well, which we shall now proceed to take.

I put to the vote the question of including item 4 in the agenda in the following form: "Complaint of air bombing of the territory of China".

A vote was taken by show of hands as follows:

In favour: Ecuador, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Against: China, Cuba, Egypt.

Item 4, as amended, was adopted by 8 votes to 3.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Let us pass on to the question of the inclusion in the agenda of item 5, entitled "The unceasing terrorism and mass executions in Greece".

A vote was taken by show of hands as follows:

In favour: Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Against: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Item 5 was rejected by 9 votes to 2.

Sir Benegal N. RAU (India): I merely wish to explain very briefly the vote I cast as regards item 5 of the agenda.

While in certain circumstances the subject matter of item 5 may be a matter for the consideration of the General Assembly or some other organ of the United Nations, my delegation is not satisfied that it is a matter for the Security Council.

Mr. AUSTIN (United States of America): I move that the Council should adjourn until 10:30 a.m. tomorrow.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The President is in a rather embarrassing position. Under the rules of procedure, a motion for closure should be dealt with first. The representative of Ecuador wishes to speak. I do not suppose that the members of the Security Council will accuse me of violating the rules of procedure if I call on him.

Mr. QUEVEDO (Ecuador) (*translated from Spanish*): When I stated a moment ago that I waived my right to speak and to explain my vote, I observed that, if others spoke, I might do so also. I therefore wish

comprends pas comment le Président peut prétendre prendre la décision de le faire sans tenir compte des paroles prononcées par un représentant au Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le représentant de Cuba a pleinement le droit de prendre la parole en espagnol. Quant au fond de la question, j'ai compris l'observation du représentant de Cuba comme voulant dire qu'il insiste pour que nous votions également sur le point 4, ce que nous allons faire.

Je mets donc aux voix la question de l'inscription à l'ordre du jour du point 4 sous la forme suivante: "Plainte pour bombardement par des forces aériennes du territoire de la Chine".

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Equateur, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Votent contre: Chine, Cuba, Égypte.

Par 8 voix contre 3, le point 4 ainsi amendé est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Nous passons au vote sur le point 5 de l'ordre du jour. Ce point est intitulé: "Terreur incessante et exécutions en masse en Grèce".

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre: Chine, Cuba, Equateur, Égypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Par 9 voix contre 2, le point 5 est rejeté.

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): Je me contenterai d'expliquer très brièvement les raisons que j'ai eues de voter comme je l'ai fait au sujet du point 5 de l'ordre du jour.

Dans certaines circonstances, la question soulevée au point 5 pourrait être examinée par l'Assemblée générale ou un autre organe des Nations Unies; mais ma délégation ne pense pas que cette question soit de la compétence du Conseil.

M. AUSTIN (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je propose que le Conseil s'ajourne à demain 10 h. 30.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le Président se trouve dans une situation quelque peu délicate. Selon le règlement intérieur, une motion d'ajournement est mise aux voix par priorité. Or, le représentant de l'Équateur demande la parole. J'espère que les membres du Conseil ne m'accuseront pas d'enfreindre le règlement intérieur si je la lui donne.

M. QUEVEDO (Équateur) (*traduit de l'espagnol*): Lorsque, il y a un instant, j'ai renoncé pour le moment à prendre la parole et à expliquer mon vote, j'ai indiqué que, si d'autres orateurs prenaient la parole, je le ferais

to explain my delegation's position with regard to item 5.

My country has not had the death penalty for forty-four years. In my country political prisoners do not rush to confess their crimes, but defend themselves. Trials are public and in no case do people confess to more crimes than those of which they are accused.

At the last session of the General Assembly, it was my country which proposed in the First Committee that a recommendation should be made to the President of the Assembly to study the situation and see if it was possible to save the lives of the Greek prisoners. It submitted a proposal, which was adopted with an amendment submitted by Mr. Vyshinsky, one of the representatives of the USSR.³ Thus it is a tradition in Ecuador that due regard should be paid to the observance of human rights with regards to political prisoners. Nevertheless, I voted against the inclusion of this item in the agenda because the Assembly will shortly open, because I take into account the wording of Article 13, paragraph 1 b of the Charter, and because whatever action is required to ensure that human rights are observed as far as possible in Greece and in all other countries can be taken in the Assembly.

Mr. STABELL (Norway): Since all the other representatives have explained their votes, I should like to state briefly that my delegation voted against the inclusion in the agenda of item 5 of the provisional agenda because, in my opinion, the item as proposed is completely outside the jurisdiction of the Security Council whether the General Assembly is in session or not. This is so because this item has nothing to do with the maintenance of international peace and security.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, I wish to say that my delegation has drawn the Security Council's attention to the extreme urgency of this question. Thousands of death sentences may be carried out any day and at any moment. If it wished, the Security Council could take effective steps to save these people's lives. A number of delegations on the Council, however, have not heeded the insistent appeal of the USSR delegation and have not shown such a desire to take effective steps, and as a result the proposal for the inclusion of this question in the agenda has been rejected. The responsibility will lie with those delegations. That should be duly noted.

Speaking as PRESIDENT, since I am today relinquishing the powers of the presidency, I would ask the United States representative to address his request to the next President, that is, the representative of the United Kingdom. If the latter has no objection to calling a meeting of the Security Council for tomorrow,

³ See *Official Records of the fourth session of the General Assembly, First Committee, 298th meeting.*

également. C'est pourquoi je tiens maintenant à expliquer la position de ma délégation à l'égard du point 5 de l'ordre du jour provisoire.

La peine de mort n'existe plus dans mon pays depuis plus de quarante-quatre ans. En Equateur, les prisonniers politiques n'avouent pas facilement leurs crimes, ils s'en défendent. Les procès sont publics, et, en tous cas, les accusés n'avouent jamais des crimes en plus de ceux dont ils sont accusés.

C'est mon pays qui, à la Première Commission politique, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, a présenté la résolution recommandant au Président de l'Assemblée d'étudier la situation pour voir s'il était possible de sauver la vie des prisonniers grecs. La délégation de l'Equateur a présenté à ce sujet une proposition qui a été adoptée³ après avoir été modifiée par M. Vyshinsky, un des représentants de l'URSS. C'est donc une tradition en Equateur de se préoccuper de l'application des droits de l'homme aux prisonniers politiques. Néanmoins, la délégation de l'Equateur a voté contre l'inscription du point de l'ordre du jour en question, parce que l'Assemblée générale va bientôt se réunir, parce que je ne perds pas de vue les termes de l'alinéa 1 b de l'Article 13 de la Charte et, enfin, parce qu'à l'Assemblée on pourra prendre toutes dispositions utiles pour que, dans toute la mesure du possible, les droits de l'homme soient respectés en Grèce et dans tous les autres pays.

M. STABELL (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Etant donné que tous les autres représentants ont expliqué la façon dont ils avaient voté, j'aimerais déclarer très brièvement que ma délégation a voté contre l'adoption du point 5 de l'ordre du jour provisoire parce que, à mon avis, ce point, tel qu'il nous était proposé, n'est en aucune façon de la compétence du Conseil de sécurité, que l'Assemblée générale soit ou non en session. Il en est ainsi parce que ce point est sans rapport aucun avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je voudrais faire une déclaration en qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES. La délégation de l'URSS a attiré l'attention du Conseil sur l'urgence de cette question et la nécessité de l'examiner immédiatement. L'exécution de milliers de condamnés peut avoir lieu d'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre. Si le Conseil de sécurité le souhaitait, il pouvait prendre des mesures concrètes pour sauver ces hommes. Or, certaines délégations au Conseil n'ont pas entendu la demande instante de la délégation de l'URSS, elles n'ont pas manifesté ce désir, et c'est pourquoi la proposition tendant à inscrire cette question à l'ordre du jour a été rejetée; il importait de le constater. La responsabilité de cette décision et de ses conséquences possibles incombera à ces délégations.

Parlant en ma qualité de PRÉSIDENT, et étant donné que j'abandonne aujourd'hui la présidence, je demande au représentant des États-Unis de communiquer sa demande au prochain Président, le représentant du Royaume-Uni. Si celui-ci ne voit aucune objection à ce que le Conseil de sécurité soit convoqué pour demain,

³ Voir le *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Première Commission, 298ème séance.*

that can no doubt be done; but it will depend on the next President of the Security Council.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I have no objection whatsoever. I think it is a very suitable proposal and, if the other representatives all agree, would the President want me to summon the meeting? Would that be technically the procedure?

The PRESIDENT (*translated from Russian*): For what time?

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): Eleven o'clock.

Mr. TSIANG (China): Not having anticipated that there would be a meeting tomorrow morning, I had made arrangements for other work at that time. I should appreciate it if the Council's next President and the other representatives could accommodate me to the extent of arranging the next meeting for 3 p.m. tomorrow.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I have no objection. The matter rests with the Security Council.

Mr. AUSTIN (United States of America): I am going to agree, although I had made arrangements which were quite different.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I shall have to put the question to a vote. Those in favour of calling a meeting of the Security Council for 11 a.m. tomorrow please raise their hands.

A point of order? I call upon the representative of Egypt.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I am in doubt as to whether or not there are two proposals before the Council. I think that the representative of the United States accepted the suggestion made by the representative of China that the Council should meet tomorrow afternoon. There is one proposal before the Council. If the President wants the Council to vote directly on that one proposal, that is different; but I do not think that it is the case that there are two proposals before the Council.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): If the representative of the United States will confirm that he agrees to the proposal that the Council should meet at 3 p.m., there will be no need for a vote.

Mr. AUSTIN (United States of America): Yes.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The matter has been settled.

The Secretariat has prepared a provisional agenda for the next meeting. Item 4 reads "Complaint of air bombing of the territory of China". When I proposed the text to the Council in Russian, I suggested that it should read "Complaint of bombing by air forces of the territory of China". If the word "air bombing" in English conveys the same meaning as "bombing by air forces", I have no objection. But I believe it would be more correct to translate the text as "Complaint of bombing by air forces of the territory of China". I think that would be more accurate.

This wording has been adopted.

The meeting rose at 8.20 p.m.

il est possible de le réunir pour demain, mais cela dépend du futur Président du Conseil.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai aucune objection à formuler. Je crois que cette proposition est très judicieuse, et, si les autres représentants sont d'accord sur ce point, le Président désire-t-il que je convoque le Conseil? Est-ce bien là la procédure régulière?

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): A quelle heure?

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Onze heures.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Comme je ne prévoyais pas qu'il y aurait une séance demain matin, j'avais pris des dispositions pour consacrer ce temps à d'autres travaux. Je serais reconnaissant au prochain Président du Conseil et aux autres représentants d'avoir l'obligeance de fixer la date de la prochaine séance à demain, 15 heures.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Pour ma part, je n'ai aucune objection. C'est au Conseil qu'il appartient de décider en la matière.

M. AUSTIN (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je suis prêt à accepter, bien que j'aie pris des dispositions tout à fait différentes.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je vais être obligé de mettre cette question aux voix. Le Conseil est saisi de deux propositions. Je prie ceux qui désirent que le Conseil se réunisse demain à 11 heures de bien vouloir lever la main.

Motion d'ordre? Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil est-il vraiment saisi de deux propositions? Du fait que le représentant des États-Unis a accepté la proposition du représentant de la Chine tendant à ce que le Conseil se réunisse demain après-midi, je pense pour ma part que le Conseil n'est saisi que d'une proposition. Si le Président veut que cette proposition soit immédiatement mise aux voix, cela est différent; mais je ne crois pas que le Conseil soit saisi de deux propositions.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Si le représentant des États-Unis veut bien confirmer qu'il accepte que le Conseil soit convoqué pour demain 15 heures, je ne mettrai pas cette question aux voix.

M. AUSTIN (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Oui, je l'accepte.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La question est tranchée.

Le Secrétariat a préparé l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance. Or, le point 4 de cet ordre du jour a le libellé suivant, en anglais: "Complaint of air bombing of the territory of China". Le libellé que j'avais proposé en russe et que j'ai mis aux voix était le suivant: "Plainte pour bombardement par des forces aériennes du territoire de la Chine". Si les mots "air bombing" ont le même sens en anglais que l'expression "forces aériennes" a en russe, je n'élèverai aucune objection. Mais je pensais qu'il eût été préférable de traduire ce point de la façon suivante: "Complaint of bombing by air forces of the territory of China". Il me semble que cette formule serait plus exacte.

Nous adopterons cette formule.

La séance est levée à 20 h. 20.